

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (97^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais Céramiste Grand cru

Carole Rosell. Céramiste d'art après un long parcours dans le commerce du vin, elle s'est appuyée sur cette expertise et son nouveau savoir-faire pour concevoir un crachoir de dégustation. Cette reconversion a été récompensée par le 2^e prix des trophées régionaux du réseau Initiatives.
Page 24

Safran investit 70 M€ sur son site du Creusot

Pour accompagner le développement des activités de défense, le groupe Safran investit sur son site de Saône-et-Loire afin de construire une extension d'ici 2029 qui devrait créer une centaine d'emplois d'ici à 2032. *Page 6*

L'Yonne reconnue pour ses savoir-faire artisanaux

Le label « Ville et métiers d'art » distingue les territoires engagés en faveur des savoir-faire. En Puisaye-Forterre, cette reconnaissance nationale offre aux créateurs un cadre structurant pour développer leur activité. *Page 11*

7 pages d'annonces légales
Lire les pages 15 à 21

Filière hydrogène : est-ce la fin du rêve bleu ?



Loin de l'utopie de cette Alpine carburant à l'hydrogène exposée au salon international Hyvolution à Paris, que *Le Journal du Palais* a pu découvrir la semaine dernière, la filière hydro-

gène patine en France. Après l'abandon ou la mise en pause des projets annoncés par de grands constructeurs comme Renault, Airbus, Alstom ou Stellantis, le moteur hydrogène est-il en train de prendre

l'eau ? Pour nombre de décideurs, il ne s'agirait là que de turbulences somme toute logiques dans une filière en pleine construction. L'euphorie des débuts semble laisser place à un réalisme de ter-

rain salutaire. Qu'en est-il en Bourgogne Franche-Comté, la région qui a fait de ce gaz le fer de lance de son développement économique ?

Notre dossier en pages 3 à 5

Côte-d'Or : 15,5 M€ pour les filières agricoles

La signature de « l'accord-cadre 2026-2030 pour une agriculture durable 100% Côte-d'Or » entre François Sauvadet, président du conseil départemental de la Côte-d'Or et son homologue de la chambre départementale d'agriculture Jacques de Loisy, marque une volonté de pérenniser l'ac-

compagnement public dans un secteur en pleine mutation. Doté de 15 M€, il vise à consolider les structures d'exploitation face à la réforme de la PAC et aux tensions liées à la pression des marchés internationaux.

Page 10

Droits de douane, l'arme diplomatique. *Page 13*

**IMPACT
MAXIMAL
VISIBILITÉ
TOTALE**
Optez pour la une,
soyez
incontournable



Entrepreneurs engagés

Rejoignez-nous

pour contribuer à la réussite
de **nouveaux entrepreneurs**
sur notre territoire

06 22 02 39 95


bourgogne@reseau-entreprendre.org

Suivez-nous sur 

03 80 68 23 68



Malade au travail : un réflexe français à risque

En France, quand on a un rhume, la réponse reste trop souvent la même : on vient quand même. 43 % déclarent travailler malgré la maladie, contre 25 % qui restent chez eux (29 % tranchent selon le contexte). D'après la Dares, 27 % des jours de maladie se traduisent par une présence au travail. Face à un collègue malade, les Français réagissent surtout par des gestes réflexes : hygiène des mains/désinfection (53 %) et distanciation (41 %). Mais les mesures les plus déterminantes en milieu clos restent minoritaires : aération renforcée (27 %), masque (18 %). Plus inquiétant encore : 37 % parlent d'inaction (25 % ne changent rien, 12 % ne font rien). Un signal cohérent avec le recul général des gestes barrières et du masque dans la population.

Crise du logement : la réponse gouvernementale

Face à la difficulté des Français à se loger et à la chute des mises en chantier de constructions neuves, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé le lancement du plan « Relance Logement ». Ce plan ambitieux vise à construire 2 millions de logements d'ici 2030, soit 400.000 logements construits par an. Les Français consacrent en moyenne 28 % de leurs revenus au logement et l'offre locative a chuté de 15 % en 5 ans, touchant particulièrement les étudiants, les apprentis et les jeunes actifs. Entre décembre 2024 et novembre 2025, les mises en chantier de logements ont baissé de 22 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Les bailleurs sociaux, confrontés à 2,9 millions de dossiers en attente, peinent à répondre à la demande.

Les seniors réinventent le travail après 50 ans

L'Union des Auto-Entrepreneurs et des Travailleurs Indépendants indique, dans sa dernière étude, que 92 % des seniors interrogés considèrent le régime de l'auto-entrepreneur attractif et adapté ou très attractif. Une donnée qui illustre une tendance profonde : face à un marché du travail qui ne s'adapte plus à eux, les seniors se tournent vers l'indépendance comme espace de liberté, de sens et de transmission. Dans le détail : 69,2 % se lancent pour retrouver de la liberté et de la flexibilité, 47 % recherchent plus de sens, 89 % souhaitent transmettre leur expertise, 69 % s'inscrivent dans une reconversion durable. Enfin, plus de la moitié d'entre eux (54 %) envisagent de poursuivre leur activité après la retraite.

À 27 ans, l'entrepreneur dijonnais bientôt incubé aux Docks Numériques lance sa plateforme qui veut redonner du sens au recrutement en privilégiant la qualité à la quantité de CV.

Avec Hilajo, Mathias Schmitt fait matcher candidats et recruteurs



Formé à AMOS Lyon, Mathias Schmitt n'en est pas à son coup d'essai. Après avoir créé un parc d'attractions d'activités sportives, Babloland, géré un magasin de vélos et un bar, son parcours a forgé sa vision du marché.

LECTURE FINE DES COMPÉTENCES

Confronté aux limites des plateformes traditionnelles, il fait un constat : « le recrutement est plutôt quantitatif que qualitatif. On va pouvoir envoyer 50, 100 CV et en tant que candidat on est frustré par l'expérience parce qu'on a peu de retours ».

Sur Hilajo, l'objectif est d'améliorer la pertinence des rencontres. Candidats et entreprises construisent un profil détaillé via des questionnaires guidés. L'algorithme croise ensuite compétences techniques, soft skills et besoins réels, pour établir un score de compatibilité. Si l'IA propulse l'analyse, elle ne remplace pas l'humain. Pour se différencier, la plateforme propose aux candidats des outils

innovants comme la présentation vidéo ou audio, qu'Hilajo se charge de monter pour offrir un rendu professionnel.

La solution va plus loin et propose une offre de coaching personnalisé payant et guide les candidats sur leurs savoir-être ou des points techniques spécifiques, leur conférant une étiquette particulière sur la plateforme. À terme, Hilajo vise aussi à digitaliser la signature des contrats et à proposer des entretiens vidéo traduits pour l'international.

TRIO D'EXPERTS POUR STRATÉGIE CIBLÉE

Conscient qu'on ne bâtit pas une telle solution seul, Mathias Schmitt s'est associé avec un développeur senior et un recruteur professionnel dijonnais. « L'idée, c'est d'avoir un noyau très solide de trois compétences ».

Pour son lancement, Hilajo cible trois secteurs majeurs dans la région : « les services, le commerce et le BTP ». L'ambition est de capter « 10 % de la partie emploi » en BFC d'ici l'été, avant de viser l'Auvergne-Rhône-Alpes en 2027.

Économiquement, Hilajo se positionne sur un modèle B2B modulable. Outre les abonnements classiques (TPE, PME ou grands groupes), la plateforme intègre une offre de profils certifiés par des experts. Mathias Schmitt s'appuie ici sur les standards du marché : si un candidat est recruté, « il y a un pourcentage du salaire annuel brut qui est versé à Hilajo et au recruteur ».

Pour amorcer la dynamique, l'accès est entièrement gratuit dans un premier temps. Une fois l'objectif des 50 entreprises et 500 candidats atteint, la plateforme basculera vers son modèle payant. Toutefois, les 50 premières entreprises inscrites bénéficieront de « deux ans d'abonnement premium gratuit ». Une étape structurante avant l'intégration prévue aux Docks Numériques pour faire évoluer durablement les pratiques de recrutement.

Nessim Touali

♦ hilajo.com

décideurs



Ils bougent.

UNE NOUVELLE DIRECTION À LA TÊTE DE L'ARS BFC. Depuis le 2 janvier, Lucie Ligier, auparavant directrice de la santé publique est nommée directrice générale adjointe.

À compter du 1^{er} février, Éric Lalaurie, responsable du département prévention santé-environnement lui succèdera à la tête de la direction de la santé publique.

Lucie Ligier est membre de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), ancienne élève de l'École normale supérieure de Cachan, elle est agrégée d'économie et titulaire d'un master en droit public des affaires. Diplômée de l'École des hautes études en Santé Publique (EHESP), elle a exercé de 2009 à 2021 des responsabilités de direction aux CHU de Nancy puis de Dijon. Nommée directrice générale adjointe du CHU de Dijon en 2021, elle y assurera l'intérim de la direction générale durant 6 mois. À partir de juin 2023, Lucie Ligier occupera des fonctions de conseillère santé, offre de soins et établissements au sein des cabinets des ministres du travail, de la santé et des solidarités.

Ingénieur général du génie sanitaire expert des risques sanitaires liés à l'environnement, **Éric Lalaurie** était adjoint au directeur de la santé publique de l'ARS Bourgogne Franche-Comté et chef du département prévention santé-environnement depuis 2019. Diplômé de l'école nationale supérieure d'ingénieur de Limoges et de l'EHESP, il a commencé sa carrière en tant que chef du service santé-environnement à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Territoire de Belfort (2004-2010). Chef du département santé-environnement de l'ARS de Franche-Comté de 2010 à 2014, il a également dirigé par intérim la direction veille, sécurité sanitaire et environnementale. En 2016, Eric Lalaurie devient le bras droit du directeur de la santé publique, en dirigeant le département santé-environnement jusqu'en 2019, élargi au champ de la prévention et de la promotion de la santé par la suite. Au sein de l'Agence, Eric Lalaurie conduira une direction de 120 agents répartis dans les 8 départements de la région et en charge de politiques publiques abordant de grands enjeux de santé : prévention des maladies chroniques, lutte contre les addictions, promotion de la santé des jeunes, gestion des alertes et crises sanitaires, qualité de l'eau.

À LA UNE

La filière hydrogène en BFC : la fin du rêve bleu ?

Région BFC. Après l'abandon ou la mise en pause des projets hydrogène annoncés par de grands constructeurs comme Renault, Airbus, Alstom ou Stellantis, le moteur hydrogène est-il en train de prendre l'eau ? Pour nombre de décideurs, il ne s'agirait là que de turbulences somme toute logiques dans une filière en pleine construction. L'euphorie des débuts semble laisser la place à un réalisme de terrain salutaire. Qu'en est-il en Bourgogne Franche-Comté, la région qui a fait de ce gaz le fer de lance de son développement économique ?



Il était l'élu, celui qui allait réconcilier réindustrialisation, décarbonation et souveraineté énergétique. En 2020, la France lui consacrait une ambitieuse Stratégie nationale hydrogène (SNH) de 9 Mds€, intégrant à la fois la maîtrise d'une nouvelle chaîne de valeur industrielle de l'amont à l'aval, et le déploiement de projets de production domestique d'hydrogène décarboné pour des usages dans la mobilité et dans l'industrie. Cinq ans plus tard, le constat est amer, l'hydrogène ne fait plus vraiment d'étincelles : en Bourgogne Franche-Comté, des champions sont en déroute, comme la gigafactory de McPhy qui, sur les terres belfortaines, a cessé ses activités, ses actifs ayant été repris à la barre du tribunal, à l'été 2025, par son concurrent belge John Cockerill.

ENTRE PROMESSES ET RÉALISME : LA BONNE RECETTE POUR AVANCER

Au niveau des sites de production d'hydrogène, sur les quinze projets en lice pour bénéficier de subventions européennes, la moitié ont finalement retiré leur dossier de candidature. Renault, Airbus, Alstom et Stellantis ont interrompu ou annulé leurs programmes estampillés hydrogène. Principale raison évoquée : le coût. Outre les investissements initiaux, le gaz produit à partir d'électricité renouvelable reste deux à cinq fois plus cher que l'hydrogène issu de ressources fossiles. Côté territoire, là ainsi, on ne carbure plus à l'hydrogène, à l'image de Dijon Métropole où l'idée de convertir l'ensemble de ses bus et bennes à ordures est abandonnée au profit de la batterie électrique... On est très loin de la troisième révolution industrielle promise. « C'est en fait un retour au réalisme et une maturation industrielle, dans un contexte d'atermoiements politiques couplés à des difficultés budgétaires », analyse Nicolas Brahy, président de France Hydrogène. La France ne s'y est d'ailleurs pas trompée : face aux objectifs de production d'hydrogène bas carbone d'hier de 10 millions de tonnes, puis 20 millions de tonne en 2022, prônés par l'Europe, elle a finalement en avril 2025 abaissé ses objectifs de production de 30 % (passant de 6,5 GW d'électrolyseurs installés d'ici

à 2030 à 4,5 GW), dans une feuille de route actualisée. Et Nicolas Brahy d'oser poser la question qui fâche : Est-ce que l'hydrogène est une erreur ? « Il y a des projets qui s'annulent, certes, mais d'autres qui sont près à se concrétiser. C'est un processus plutôt normal dans la mesure où il s'agit de créer une toute nouvelle chaîne de valeur, nuance-t-il. Avant tout, il faut se rappeler pourquoi ce choix d'énergie : les enjeux de décarbonation, de réindustrialisation et de souveraineté. Je vois six usages, où les alternatives à l'hydrogène sont inexistantes pour répondre à ces enjeux : les raffineries, la production d'engrais, la sidérurgie, les carburants de synthèse pour l'aviation et le maritime et enfin la mobilité lourde et intensive ». « En une décennie, le salon Hyvolution Paris a vu son nombre d'exposants multiplié par dix, passant d'une quarantaine d'acteurs en 2016 à près de 400 exposants et marques attendus en 2026, à mesure que la filière hydrogène est passée du stade pionnier à une phase de structuration industrielle », avance Raphaël Goerens directeur du salon, qui se tenait Porte de Versailles du 27 au 29 janvier. Le Journal du Palais était. Nous en avons profité pour prendre le pouls de cette filière au travers de trois interviews : celles de Jérôme Durain, président de la région BFC, de David

Boquain, directeur adjoint du FC Lab à Belfort et de Nicolas Brahy, qui présentait, sur le salon, le dernier baromètre annuel de la filière hydrogène. Une filière qui doit continuer de rêver grand sur des marchés consommateurs d'hydrogène fossile qui existent déjà, et pour lesquels il y a urgence à décarbonner, car responsables de 2 % des émissions mondiales de CO₂. « Le rôle des promesses technologiques, c'est de produire des effets ici et maintenant, indépendamment de leur réalisation effective. Ainsi étaient-elles pour l'hydrogène certes irréalistes, mais elles ont permis de mobiliser des capitaux », affirme Nicolas Simoncini, historien et sociologue des techniques à l'université de technologie Belfort-Montbéliard, dans une interview donnée au magasin scientifique Epsiloop.

Frédéric Chevalier,
Envoyé spécial

Comme chaque année la région BFC avait son stand au salon Hyvolution Paris qui fêtait ici sa 10^e édition. En bas à droite, Jérôme Durain, président de la région BFC. Crédit : JDP



« Avec l'hydrogène, il faut y aller diesel ! »

Jérôme Durain, président de la région Bourgogne Franche-Comté

pement du marché, il ne faut pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain.

◆ Concrètement, comment la région soutient-elle la filière dans cette phase de transition ?

◆ La région agit sur plusieurs leviers stratégiques pour assurer la pérennité de cet écosystème :

- **Formation et Compétences** : nous misons sur l'École de l'Hydrogène (soutenue par France 2030 à hauteur de 9 M€, Ndlr) qui avec ses 17 partenaires a cinq ans pour agir, pour coordonner l'offre de formation et préparer la ressource humaine nécessaire aux métiers de demain. L'objectif est d'identifier les compétences spécifiques dont les industriels auront besoin pour déployer les solutions hydrogène.

- **Accompagnement des usages** : malgré les difficultés techniques, nous soutenons les démonstrateurs techniques, les futurs train à hydrogène (dont la région BFC a été la première de France à passer une commande à hauteur de 51,9 M€, pour une livraison attendue en 2027) et les stations régionales de production et de distribution pour les flottes captives.

- **Soutien aux entreprises** : nous aidons les industriels à se développer via des aides financières, un hébergement sur les salons professionnels comme ici à Hyvolution Paris, ou des fonds dédiés.

- **Foncier et infrastructures** : la région facilite l'installation des entreprises sur le territoire pour soutenir des projets stratégiques.

◆ Quel message souhaitez-vous envoyer aux acteurs économiques qui doutent de la rentabilité immédiate de l'hydrogène ?

◆ Sur l'hydrogène, il faut y aller diesel. Ce n'est pas une course de vitesse, mais un engagement de long terme. Le rôle de la puissance publique est justement d'assurer une constance et une continuité politiques, de jouer les amortisseurs de chocs, notamment quand le secteur traverse des zones de turbulences. Nous devons être prêts pour le moment où les clignotants passeront au vert. L'hydrogène est l'une des industries de demain, et notre rôle est d'accompagner la construction de cet avenir pour notre territoire et ses usagers.

Propos recueillis par F. C.

« Avec l'hydrogène, il ne faut pas faire de fausses promesses »

David Bouquain, directeur adjoint du FC Lab à Belfort

◆ **Le Journal du Palais.** On entend parfois dire que la technologie hydrogène n'est pas encore prête. Quel est votre regard de scientifique sur cette question ?

◆ **David Bouquain.** Au niveau scientifique, les produits sont matures. Au FC Lab, cela fait 25 ans que nous œuvrons au développement de ces solutions. Depuis 2002, sur le campus de Belfort, nous disposons, avec l'institut Femto-ST, d'une plateforme "Hydrogène Énergie": un outil unique en Europe pour la caractérisation, les essais en condition d'usages et l'intégration de systèmes de pile à combustible dans des applications, par exemple des véhicules. En 2021, un nouvel équipement a été inauguré au sein de cette plateforme, en partenariat avec l'équipementier Symbio, filiale de Michelin et Faurecia : un banc d'essai de pile à combustible, nommé Hyban, permettant de tester des piles à combustible à hydrogène jusqu'à 120 kW. C'est le seul en Europe à atteindre une telle puissance.

Nous savons donc fabriquer des piles à combustible et des électrolyseurs performants et durables. La difficulté actuelle n'est pas technologique, mais réside dans le passage à l'échelle industrielle finale. Passer d'une production artisanale de quelques éléments par semaine à une fabrication en grande série est un processus complexe qui prend du temps.

◆ **Pourtant, c'est ce temps long qui pousse certains industriels comme Renault ou Stellantis à quitter le navire hydrogène ?**

◆ En réalité, il y a eu une certaine précipitation. L'engouement des pouvoirs publics et des industriels est salutaire, mais le monde veut aller plus vite que la réalité industrielle. Faire monter en compétence une main-d'œuvre qui passe de 100 à 600 employés en moins de deux ans, comme on l'a vu chez certains acteurs, demande du temps que l'on ne laisse pas toujours à la filière.

D'autres secteurs, comme le nucléaire ou l'automobile, ont mis

des décennies à se structurer. Il faut accepter que cette montée en puissance soit progressive pour fiabiliser les produits.

◆ **Le coût de l'hydrogène reste un frein majeur. Comment peut-on espérer une baisse des prix ?**

◆ L'hydrogène restera une technologie chère comparée aux batteries ou au thermique. C'est le prix à payer pour un produit qui ne génère aucun gaz à effet de serre et qui s'appuie sur une filière renouvelable sans déchets ultimes. Cependant, la rentabilité de l'hydrogène augmentera mécaniquement avec la hausse du prix du CO₂ appliquée aux énergies carbonées.

◆ **Aujourd'hui, on se rend compte également que l'hydrogène ne peut pas tout remplacer ?**

Dans bien des cas il faut voir l'hydrogène comme un complément, pas un remplaçant. Voici comment nous devons envisager la répartition :

- **La voiture citadine :** l'hydro-

gène n'y a aucun sens ; la batterie est bien plus adaptée.

- **Le transport lourd et longue distance :** C'est là que l'hydrogène peut briller, pour des camions traversant l'Europe ou des bus faisant plus de 400 km par jour, là où les batteries atteignent leurs limites.

- **Le stationnaire :** stocker de l'énergie pour de grands bâtiments publics autonomes via l'électrolyse a également beaucoup de sens.

◆ **En conclusion, quel est l'avenir de la filière selon vous ?**

◆ Ce n'est pas mort, loin de là. Les acteurs historiques sont toujours là et continuent de fiabiliser leurs produits. Mais il faut être raisonnable et ne pas faire de fausses promesses au public. L'hydrogène est une brique essentielle de la transition énergétique, capable d'assumer environ 30 à 40 % de l'effort de décarbonation, mais il ne résoudra pas tous les problèmes environnementaux à lui seul.

Propos recueillis par F. C.



La filière hydrogène traverse aujourd'hui une phase charnière : si la technologie est scientifiquement mature, son passage à l'échelle industrielle se heurte à des défis de rythme et de réalisme économique. Pour David Bouquain, directeur adjoint du FC Lab à Belfort, l'hydrogène ne doit pas être survendu comme une solution universelle, mais comme un complément stratégique essentiel pour décarboner 30 à 40 % de nos émissions.

LE RAPPORT DE LA FILIÈRE
HYDROGÈNE 2026
EN TROIS CHIFFRES

110 Mds

C'est à date le montant en euros de l'investissement réalisé dans le monde au profit de l'hydrogène bas carbone, dont 19 Mds€ en Europe (en troisième position derrière la Chine et les Etats-Unis). La France, avec un peu plus de 2,4 Mds€ d'investissements industriels envisagés, est en seconde position en Europe derrière l'Allemagne (2,6 Mds€). Pour autant, les politiques publiques essentielles au développement de la demande se concrétisent encore trop lentement : la France affiche un taux de décisions finales d'investissement (FID) des projets de production de 4%.

25

C'est le nombre d'usines de fabrication d'équipements (électrolyseurs, stations de distribution, réservoirs, piles à combustible pour la mobilité ou les applications stationnaires...) qui sont à date en service en France. Dimensionnées pour adresser des marchés à l'international grâce au soutien des « Projets importants d'intérêt européen commun » (PIIEC), ces activités pourraient réduire jusqu'à 8% le déficit de la balance commerciale française d'ici 2035 selon BDO.

9 Mds

En 2020, le gouvernement annonçait une enveloppe de 9 Mds€ pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale hydrogène. Cinq ans plus tard, 4,7 Mds€ n'ont pas encore été précisément fléchés vers des applications. 2,7 Mds€ ont été effectivement alloués et dépensés, principalement pour soutenir l'offre et les projets d'intérêt européen (PIIEC). 1,6 Md€ reste actuellement suspendu ou en attente d'allocation. À titre de comparaison, le gouvernement britannique a réussi à flécher 2 Mds€ pour la première tranche (intitulé Hydrogen Allocation Round) et à lancer la deuxième tranche entre 2024 et 2025.



À l'occasion du 10^e anniversaire du salon Hyvolution Paris, nous avons rencontré Nicolas Brahy, président de France Hydrogène.

Entre succès technologiques et doutes politiques, il livre un diagnostic sans concession sur ce qu'il appelle le « paradoxe français » et dessine les contours d'une filière en pleine mutation industrielle.

◆ **Le Journal du palais.** Vous parlez souvent d'un "paradoxe français" concernant l'hydrogène. Que voulez-vous dire par là ?

◆ **Nicolas Brahy.** C'est une situation singulière. La France a été pionnière, étant le deuxième pays au monde, après l'Allemagne, à adopter une stratégie nationale avec des moyens massifs : 9 Mds€ promis. Nous disposons d'atouts uniques : un réseau électrique déjà décarboné, une recherche d'excellence et une chaîne de valeur active, des grands groupes aux PME.

Pourtant, malgré ces forces, nous observons une forme d'hésitation. Après une période d'exaltation, la France semble vouloir brûler ce qu'elle a adoré. Les décisions d'investissement tardent, ce qui met nos équipementiers en difficulté face à une concurrence mondiale féroce. Pour rappel, la Chine a déjà engagé 33 Mds\$ et les États-Unis 23 Mds\$, quand l'Europe se situe à 19 Mds\$.

◆ **Face aux critiques parlant d'un « mirage hydrogène », que répondez-vous ?**

◆ Ce n'est pas un mirage pour la simple raison qu'il n'y a pas d'alternative pour décarboner les secteurs lourds. J'identifie des dynamiques très claires :

- **Raffineries et engrains :** c'est la priorité. En 2026, le plus grand électrolyseur d'Europe entrera en opération dans une raffinerie française de Total. Pour les engrains, l'enjeu est aussi la souveraineté industrielle : nous importons 75 % de nos engrains azotés. Verdier cette production est une question de sécurité nationale.

- **Sidérurgie :** l'hydrogène est la seule solution pour remplacer le charbon dans la fabrication de l'acier primaire. Des projets massifs se préparent en France, sur le modèle de ce qui se fait déjà en Suède.

- **Aviation et maritime :** l'avenir proche réside dans les e-fuels (e-kérosène, e-méthanol). Attention toutefois à ne pas confondre le business des carburants de synthèse, prêt à décoller, avec l'avion à hydrogène

direct qui reste un projet de R&D à plus long terme.

◆ **On peut toutefois porter un regard plus critique sur l'évolution de la mobilité terrestre...**

◆ C'est, pour être franc, la très grosse déception de 2025. Nous avions une stratégie structurée, des constructeurs prêts et des écosystèmes locaux mobilisés. Mais l'État a commencé à douter, et les constructeurs se sont engouffrés dans cette brèche pour privilégier l'hybride et la batterie électrique. C'est un gâchis industriel. Nous devons désor mais resolidifier cette stratégie en nous concentrant exclusivement sur la mobilité lourde et intensive (camions, bus, flottes professionnelles).

◆ **Comment résumeriez-vous l'année 2026 pour la filière ?**

◆ Après une décennie d'expérimentation et de projets pilotes, la filière hydrogène est entrée dans une phase de maturation industrielle et économique. Les projets changent d'échelle, partout dans le monde (70 pays ont enclenché une démarche

hydrogène), passant de démonstrateurs de quelques mégawatts à des infrastructures de 100 à 200 MW, avec des exigences accrues en matière de financement, de sécurisation de la demande et de coopération industrielle. En France, 2026 s'affirme comme une année de transition entre deux générations de projets. La première génération, lancée par foi en l'avenir, entre en opération avec des projets de plusieurs centaines de mégawatts. La deuxième génération attend la finalisation des cadres réglementaires et du budget de l'État pour prendre ses décisions finales d'investissement.

Enfin, nous ne devons pas oublier le défi énergétique : d'ici 2035, l'hydrogène pourrait consommer 10 % de l'électricité française (50 à 60 TWh). Cela exige une planification rigoureuse de nos capacités nucléaires et renouvelables. Une chose est sûre : l'hydrogène n'est plus une option, c'est un pilier de notre réindustrialisation.

Propos recueillis par F. C.

50

C'est la capacité installée d'électrolyseurs en France en MW, soit une progression de 200 % par rapport à 2024.

Source : Rapport annuel de la filière hydrogène 2026 publié par France Hydrogène.



La gigafactory de Belfort s'offre une histoire belge

■ Un an seulement après l'inauguration en grande pompe, en juin 2024, de sa gigafactory d'électrolyseurs de 22.000 m², destinée à la production d'hydrogène vert sur l'aéroparc de Fontaine, près de Belfort, McPhy était menacée de liquidation judiciaire. Du pain béni pour les détracteurs de la solution hydrogène comme emblème du développement durable, jugé trop cher, instable et présentant un mauvais rendement... Et une véritable onde de choc dans la stratégie régionale. Ce champion régionale de l'hydrogène était ainsi victime de ses ambitions dans un contexte de décollage plus difficile que prévu de la filière, ainsi que d'une technologie d'électrolyse alcaline pas encore totalement robuste. Passée la stupeur, l'enjeu était de sauver un outil industriel stratégique de quelque 30 M€ en évitant que le site ne devienne une coquille vide et que les perspectives d'emplois promises ne jouent les arlésiennes.

TEMPS LONG ET PROMESSES DE NOUVEAUX MARCHÉS

En juin dernier, McPhy avait ainsi annoncé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Belfort. Trois candidats se sont montrés intéressés : Atawey, la start-up de Savoie qui avait déjà racheté, en juillet 2024, l'activité stations de recharge de McPhy, Hynamics, la filiale hydrogène bas carbone d'EDF, qui n'était intéressée que par les équipements et John Cockerill Hydrogen SAS qui s'est portée candidate à l'acquisition des actifs clés de l'entreprise, dont 51 emplois en France, le site de Belfort, les technologies et la propriété intellectuelle. Le 8 juillet, le tribunal de commerce de Belfort a retenu l'offre de John Cockerill Hydrogen pour 600.000 €. « Cette reprise ciblée permet de poser les fondations des électrolyseurs de nouvelle génération. En combinant les cellules de John Cockerill avec certains composants innovants de McPhy, nous visons à terme un gain de compétitivité de 10 à 15 % par rapport aux modèles actuels. L'électrolyse étant une technologie-clé pour décarboner l'industrie lourde, ce projet s'inscrit dans le temps long. Il ne se construit pas à coups d'annonces mais au travers d'une capacité industrielle stable, soutenue et souveraine. La reprise de certains actifs de McPhy est un jalon important de cette stratégie », affirme Nicolas de Coignac, CEO de John Cockerill Hydrogen pour qui l'opération s'inscrit dans une dynamique de consolidation industrielle désormais classique dans les filières de la transition énergétique. Comme le solaire ou l'électromobilité avant elle, la filière électrolyse entre dans une phase de maturité où seules les entreprises capables



d'industrialiser, livrer et intégrer des technologies à grande échelle pourront s'imposer durablement. « Cette annonce est une excellente nouvelle pour les salariés, pour la filière hydrogène ainsi que pour les investissements réalisés dans le Grand Belfort », argue Damien Meslot, maire de Belfort et président du Grand Belfort, dans un communiqué. « Elle permettra à la gigafactory de poursuivre son activité de fabrication d'électrolyseurs par une entreprise franco-belge et donc de contribuer à la souveraineté de la filière française de l'hydrogène vert, et à faire de Belfort un centre de référence en la matière. En étant adossé à un groupe de la taille de John Cockerill, la gigafactory prend une dimension qui permet de rassurer les clients et d'accéder à de nouveaux marchés. Je suis donc pleinement satisfait de la solution de reprise proposée. J'espère désormais que le marché et l'accompagnement public attendus vont se développer pour permettre à la filière de se développer en France et en Europe ». Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort et président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat abonde : « Cette acquisition des actifs clés de McPhy par John Cockerill est une excellente nouvelle qui se concrétise après un long travail de l'industriel et des élus. Il est important à présent que l'Etat affine sa stratégie en matière d'hydrogène afin d'accélérer la transition énergétique et la décarbonation. »

F. C.

ENTREPRISES

Côte-d'Or. Fini le règne du sandwich triangle et de la barre chocolatée. À la Toison d'Or, Click'N Salad programme un virage plus sain avec son distributeur connecté de salades fraîches attendu le 16 février.

Click'N Salad : distributeur d'en-cas sains

Derrrière l'écran tactile et la vitre réfrigérée, pas de personnel ni de cuisine apparente, mais une logistique millimétrée. Accessible 24h/24 et 7j/7, le premier distributeur connecté de Click'N Salad s'installe dans le centre commercial dijonnais. Le concept est porté par Tom Jafflin, commercial de profession : « Il est né d'une frustration. En tant que commercial, on enchaîne les restaurants. Si on ne veut pas prendre 5 à 10 kilos avant la fin de l'année, manger sainement reste assez compliqué. »

Les salades sont préparées à Couternon par le chef et traiteur Didier Chevillard, partenaire du projet depuis plus d'un an. Recettes co-élaborées à base de pâtes, riz, boulgour ou lentilles, normes HACCP, durée limite de consommation de quatre jours, la production est externalisée mais encadrée. Le



Tom Jafflin devant ses distributeurs Click'N Salad. Crédit : Click'N Salad.

fondateur assure lui-même le transport sous chaîne du froid et le réassort.

DES SALADES SAINES À PRIX MAÎTRISÉS

Le distributeur, acheté et non loué, permet de limiter les charges fixes. Cette orientation permet de proposer des produits locaux et frais, en privilégiant une alternative saine

et rapide avec une salade de 400 grammes plus une boisson à 9, 10 € maximum ». Un positionnement tarifaire assumé par le fondateur qui veut contrer « les paniers moyens en restauration classiquement entre 15 et 18 € ». L'investissement initial représente plusieurs milliers d'euros, incluant la machine, le juridique, le marketing et le développement. Le suivi des

ventes, des températures et des stocks s'effectue à distance.

TEST GRANDEUR NATURE À LA TOISON D'OR

Avec plus de huit millions de visiteurs annuels, la Toison d'Or constitue un terrain d'expérimentation stratégique pour tester la rentabilité avant duplication. Le fondateur vise un chiffre d'affaires de plusieurs milliers d'euros la première année et envisage l'installation d'une seconde machine à Beaune dès la deuxième année.

À moyen terme, Click'N Salad ambitionne l'installation de cinq à sept distributeurs en Côte-d'Or, avant d'envisager la franchise avec des machines « essentiellement proche des salles de sport ou des routes à fort flux ». À horizon trois ans, le fondateur vise une trentaine de machines avec en ligne de mire la création d'un laboratoire de production centralisé.

Nessrine Touali

Région BFC

L'ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE) SE MOBILISE EN BFC. Du 2 au 6 février 2026, l'Adie déploie en BFC la semaine de sensibilisation à la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette campagne vise à « réduire les inégalités d'accès à l'initiative économique en allant à la rencontre des habitants des quartiers, au plus près de ces territoires, qui comptent cinq fois moins d'entrepreneurs que partout ailleurs en France ». Sept événements gratuits sont organisés en Côte-d'Or (Dijon), dans le Doubs (Besançon, Montbéliard, Audincourt), Jura (Lons-le-Sauvage), Haute-Saône (Navenne, Montbozon). Certains rendez-vous sont obligatoirement sur inscriptions. ♦ adie.org

Côte-d'Or

UNE NOUVELLE ENSEIGNE À LA TOISON D'OR. Le centre commercial Toison d'Or de Dijon accueillera prochainement Nin & Laur, enseigne parisienne de prêt-à-porter et d'accessoires féminins à l'emplacement de l'ancienne boutique Naf Naf. Il s'agit d'une première implantation de la marque en région. Ouverture prévue au printemps.

DIJON : 2^e ÉDITION DE B TO HEALTH. 200 acteurs des filières Medtech, Biotech et Pharma sont prévus lors de la deuxième édition de la convention d'affaires entre les acteurs du marché de la Healthtech le 4 février au stade Gaston-Gérard de Dijon. Inscriptions obligatoires. ♦ b2match.com/e/b-to-health-2026



Saône-et-Loire. Pour accompagner le développement des activités de défense, Safran investit sur son site du Creusot afin de construire une extension d'ici 2029 et créer une centaine d'emplois d'ici à 2032.

Safran investit 70 M€ au Creusot

Déjà spécialisé dans la production de disques de turbine basse pression destinés aux moteurs qui équipent les Airbus A320 et les Boeing 737, le site Safran du Creusot profite d'un investissement de 70 M€ pour répondre aux besoins de la défense. L'usine de 15.000 m² sera dotée d'une extension de 9.000 m² supplémentaires qui devrait être opérationnelle en 2029. « Cette extension nous permettra de réaliser des pièces tournantes complexes pour accompagner l'augmentation des cadences de production de notre client Dassault. Nous fabriquerons des pièces tournantes complexes destinées au moteur M88 présents sur l'avion de combat Rafale », explique Karine Soudan Criado, directrice du site. Cette nouvelle unité de production viendra compléter l'activité du site d'Évry-Corbeil dans l'Essonne, déjà tourné vers la production de pièces pour le moteur M88 et connaissant une augmentation significative des commandes autour du moteur M88. « L'investissement se



Le site du Creusot profite d'un investissement de 70 M€ pour répondre à l'augmentation des cadences au service de la Défense. Crédit : Safran.



divise en deux, la moitié pour le bâtiment, l'autre pour nous doter des différents procédés de fabrication : assemblage, usinage et finition. »

UN SAVOIR-FAIRE RECONNUS

Une vague de recrutements accompagnera cet investissement conséquent du groupe Safran puisque le site du Creusot, 200 salariés, devrait accueillir une centaine de nouveaux employés d'ici 2032. « Une partie de

ces salariés viendra renforcer notre activité civile pour augmenter notre production au cours des trois prochaines années et passer d'une cadence de 4.000 à 6.000 disques par an. L'autre partie se destine à l'extension à venir », complète la responsable. Le nouveau bâtiment permettra quant à lui la production de 300 à 350 pièces supplémentaires destinées à la défense tandis qu'environ 25 % serviront de réserve pour accueillir des moyens

de production complémentaires ou accompagner le développement de nouveaux moteurs. « C'est une chance extraordinaire qui ouvre vers des types de produits que nous n'avons pas et ouvre donc des perspectives pour le bassin industriel. C'est une reconnaissance de notre savoir-faire et une reconnaissance technique de nos capacités d'usinage », se réjouit la directrice du site.

Nadège Hubert

Yonne. Implanté à Paron depuis 2019, le cabinet-conseil GECT mobilise 40 ans d'expertise au service de l'accompagnement stratégique des entreprises de l'Yonne et des territoires limitrophes.

GECT : 40 ans de savoir-faire au service des TPE/PME

Le département de l'Yonne repose sur un tissu économique diversifié, constitué à plus de 90% de TPE et de PME dynamiques. Certaines rencontrent toutefois des difficultés, marquées notamment par la crise Covid, dont les secteurs de la restauration et du BTP qui concentrent le plus de défaillances. Et d'autres cherchent avant tout à renforcer leur performance.

Ce maillage constitue un vivier naturel pour les cabinets de conseil du territoire, un métier encore méconnu. Non référencés par France Travail, ces cabinets jouent pourtant un rôle clé dans la réussite des entreprises, en accompagnant les dirigeants dans leurs décisions de gestion et de pilotage au quotidien. Parmi eux, GECT, créé en 2019 et implanté à Paron, s'appuie sur le réseau national Rivalis, qui regroupe près de 800 conseillers, ainsi que sur les



Patrick Page, dirigeant du cabinet conseil GECT. Crédit DR.

quarante années d'expérience de son dirigeant, Patrick Page.

UNE AIDE SUR LE LONG TERME

Le cabinet accompagne les dirigeants dans l'optimisation de l'organisation, du recrutement, de la stratégie commerciale ou encore de la politique tarifaire de leur société, avec un objectif central : améliorer durablement la rentabilité de l'entreprise. Pour les chefs d'entreprise, recourir à un cabinet de conseil s'apparente à un investissement à long terme qui vise à leur apporter de la visibilité, structurer la prise de

décision et anticiper les risques.

GECT intervient d'ailleurs auprès des organismes institutionnels, notamment en cas de dégradation de la notation par la Banque de France. En proposant une analyse structurée des comptes et un plan d'actions concret, le cabinet contribue à rassurer les partenaires financiers sur la maîtrise de la situation et la viabilité de l'entreprise.

« Je ne travaille pas, je fais ce qui me plaît », confie Patrick Page, résumant son approche à la fois pragmatique et passionnée du conseil aux entreprises. Patrick Page affiche un parcours qu'il qualifie lui-même d'« atypique », qu'il mènera à une spécialisation rare sur le territoire caennais. Diplômé en sciences économiques et en sociologie, il se destinait initialement à une carrière universitaire. Son engagement dans le syndicalisme étudiant l'orienta toutefois vers le monde professionnel, où il occupe des postes à responsabilité. Au début des années 1990, il découvre au fil de ses rencontres

les mécanismes de gestion d'entreprise. Patrick Page a acquis au cours de sa carrière une solide expérience en cession et rachat d'entreprise, compétence qu'il mettait aujourd'hui au service de son cabinet. Cette spécialisation, hors du champ habituel du réseau Rivalis, fait de lui une référence dans ce domaine.

Depuis sa création, le cabinet GECT connaît une croissance régulière avec un chiffre d'affaires 60.000 € la première année puis de 90.000 €. « Là, notre budget cette année est de 160.000 €. L'objectif est de monter en gamme progressivement ». À 71 ans, le chef d'entreprise continue de s'épanouir pleinement dans sa profession, tout en envisageant de passer un jour le relais. Son projet : intégrer de nouveaux collaborateurs et constituer une équipe spécialisée, notamment dans le conseil en fusion-acquisition, avec l'objectif à terme de leur transmettre son cabinet.

Floriane Boivin

France

NAISSANCE DE GEOYA, PLATEFORME COMMUNE D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES CLIMATIQUES.



De gauche à droite : Laurent Boissier (directeur des opérations de Geoya), Jean-Vincent Raymond (Saretec), Régis Lemarchand (Generali France IARD), Hélène N'Diaye (groupe MAIF), Didier Cadic (directeur général de Geoya), Philippe Bourrin (Société Générale assurances) et Jean-Ghislain La Fonta (Sixense, groupe Vinci). Crédit : DR.

Face à l'envolée des coûts liés aux aléas climatiques, Generali, MAIF et Société Générale Assurances s'allient à Saretec et Sixense pour lancer Geoya, une plateforme destinée à être utilisée par les assureurs du marché. Objectif : fournir aux chefs d'entreprise une solution « clés en main » pour réduire leur vulnérabilité opérationnelle.

ARTISANS, TPE, PME OU GROUPES

Pour les petites entreprises, artisans et commerçants : le parcours débute par un « autodiagnostic de vulnérabilité », complété si nécessaire par un diagnostic expert, à distance ou sur site. Ces évaluations incluent une liste de solutions techniques et une estimation des investissements nécessaires. Pour les grandes entreprises, collectivités et associations, la plateforme propose des diagnostics sur site approfondis. Les experts définissent des plans d'actions spécifiques tels que l'étanchéification des bâtiments, le rehaussement des équipements sensibles ou la protection des ouvertures. Geoya assure également la coordination opérationnelle des travaux de réduction du risque. La plateforme ne se limite pas au conseil technique. Elle intègre un accompagnement pour l'accès aux financements publics, notamment pour l'éligibilité aux dispositifs permettant de prendre en charge tout ou partie des travaux. L'expertise technique repose sur la base de données de Saretec (2,6 millions d'expertises post-sinistre) et sur les capacités d'exécution de Sixense (filiale de VINCI Construction). En France, le montant moyen annuel des sinistres s'est établi à 7,16 Mds € sur la période 2022-2024, contre 3,2 Mds € sur la période 2019-2021.

L'INONDATION, PREMIER RISQUE ADRESSÉ

Le risque inondation constitue à lui seul le premier poste de dépense (2 Mds € en 2024) et sera le premier adressé par Geoya. Le dispositif a vocation à être étendu aux risques de sécheresse, de grêle et de tempête dans les prochains mois, avec une ambition de déploiement européen à un horizon de trois ans. Le service, d'abord réservé aux assurés des membres fondateurs, sera accessible à l'ensemble des assureurs du marché au cours du premier semestre 2026. Geoya est, à ce stade, soumis à l'approbation des autorités de la concurrence.

**ENSEMBLE NOUS AVONS
RÉUSSI UN
Seizeuple
HISTORIQUE.**

Banque Populaire est 1^{re} Banque des Entreprises*
pour la 16^e année consécutive. Merci de votre confiance.
Ensemble, faisons rayonner toutes vos réussites.

BANQUE
POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ 

la réussite est en vous



*Etude Kantar PME-PMI 2025 - Banques Populaires - 1^{re} Banque des PME.
BPCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS.
RCS PARIS N° 493 455 042. BPBFC, Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable. Siège Social : 14 Bd de la Trémouille 21008 Dijon Cedex - 542 820 352 RCS Dijon.
BPBFC intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07023116. ROSA PARIS

BANQUE
COOPÉRATIVE ET LOCALE

Région BFC. En cette année marquée par les échéances municipales, les présidents de la FRTP BFC (travaux publics), de la FFB BFC (bâtiments) et de l'Unicem BFC (matériaux de construction) appellent les élus et futurs élus à une prise de conscience des urgences de leurs professions.

Les élus locaux appelés à voter pour l'acte de construire

L'annonce par le Premier ministre Sébastien Lecornu du plan Relance logement (voir encadré ci-dessous) - une résurgence du « Choc de l'offre » du candidat Macron, décliné sans trop d'effets par différents locataires de Matignon - ainsi que le contexte électoral à quelques semaines des élections municipales, a fourni aux acteurs régionaux de « l'acte de construire » (Fédération des travaux publics (FRTP), Fédération française du bâtiment (FFB) et Union nationale des industries de carrières et matériaux (Unicem), le contexte idéal pour alerter les élus (et futurs candidats) François Rebsamen (président de Dijon métropole) et Nadjoua Belhadjef (adjointe à la maire de Dijon (commerce et artisanat). Vincent Larochette, président de l'Unicem BFC. François Rebsamen, président de Dijon métropole. Frédéric Bonnefoy, président de la FRTP BFC. Stéphane Gazelle, président de la FFB BFC. Vincent Martin, président honoraire de la FRTP BFC. Océane Godard, députée. Crédit : JDP.

Dijon
L'annonce par le Premier ministre Sébastien Lecornu du plan Relance logement (voir encadré ci-dessous) - une résurgence du « Choc de l'offre » du candidat Macron, décliné sans trop d'effets par différents locataires de Matignon - ainsi que le contexte électoral à quelques semaines des élections municipales, a fourni aux acteurs régionaux de « l'acte de construire » (Fédération des travaux publics (FRTP), Fédération française du bâtiment (FFB) et Union nationale des industries de carrières et matériaux (Unicem), le contexte idéal pour alerter les élus (et futurs candidats) François Rebsamen (président de Dijon métropole) et Nadjoua Belhadjef (adjointe à la maire de Dijon en charge notamment de l'artisanat), ainsi que la députée Océane Godard, quant aux incertitudes et aux charges pesant sur leurs métiers.

« BOMBE SOCIALE À RETARDEMENT »

« Notre monde du bâtiment fait face à une crise sans précédent depuis trois ans, a attaqué Stéphane Gazelle, président de la FFB BFC (8% du PIB régional et 43.000 salariés). La situation du logement neuf est notre première préoccupation avec des chiffres au plus bas, revenus au niveau de l'immédiat après-guerre : 266.000 logements neufs construits en 2025 (en réalité, 378.806 logements ont été autorisés à la construction entre décembre 2024 et novembre 2025, selon les chiffres de la

base de données nationale Sita-del, Ndlr). Le statut du bailleur privé réclamé par la FFB a enfin été adopté, mais que de temps perdu ! Et surtout, cela a coûté 60.000 emplois à notre secteur. » Sur le front de la rénovation, Stéphane Gazelle n'a pas non plus mâché ses mots, évoquant « les rétropédalages incessants sur MaPrimeRenov' en 2025 et sa quasi-suppression du budget 2026. Le ridicule ne tue pas, mais il finira par tuer des centaines d'entreprises et d'artisans. À l'heure où notre pays a besoin de rénover les logements devenus des passoires thermiques, où la transition écologique et le réchauffement climatique sont au cœur des préoccupations de la FFB, nous avons besoin d'une politique claire et pérenne et non pas de la grandguignolade à laquelle nous assistons depuis trop longtemps. La bombe sociale du mal-logement, du manque de logement, sera-t-elle désamorcée par la tardive

prise de conscience de ce début d'année ? » Du petit lait pour François Rebsamen : « On me taxe parfois de "bétonneur" Mais le béton est un bon matériau. Les critiques habitent eux-mêmes dans des logements en béton, pas dans des maisons en paille. Nous travaillons bien sûr à réduire l'empreinte carbone via la science, mais le développement urbain passe par la densité. C'est une densification heureuse puisque les habitants continuent de nous soutenir », avant de rappeler qu'en termes d'investissements, « l'année 2025 a été forte avec 110 M€ investis par la métropole et 70 M€ par la ville. Nous sommes le premier investisseur de la région, hors collectivité régionale ».

« DOCUMENT STRATÉGIQUE »

Le président de l'Unicem Vincent Larochette s'est lui réjoui de l'approbation par le préfet du Schéma régional des

carrières, fruit de six années de travaux, « un document stratégique pour garantir dans le temps un approvisionnement durable des territoires » et « sécuriser une activité économique essentielle. Il s'agit de pérenniser 20 millions de tonnes pour alimenter la filière du BTP » - soit en BFC, 400 points d'extraction et d'approvisionnement protégés.

Le président de la FRTP BFC récemment installé, Frédéric Bonnefoy, avait appelé en introduction les élus présents à parier sur l'avenir : « Choisir d'être élu local, c'est faire des choix pour son territoire et ses administrés en fonction des besoins actuels mais aussi et surtout futurs. Les entreprises de travaux publics de BFC sont là pour répondre aux besoins en entretien du patrimoine sur l'ensemble de la grande région : travaux de voirie, de réseaux d'eau, d'assainissement, travaux de réseaux électriques. Nous pouvons bien sûr aider les collectivités locales à préparer l'avenir face aux enjeux climatiques. Je crois que les entreprises de travaux publics sont des partenaires précieux des collectivités et je formule le vœu que les élus, les futurs élus, en aient pleinement conscience. » Message parfaitement reçu par François Rebsamen qui rappelle pour sa part aux interprofessions que la construction d'une troisième ligne de tramway (230 M€ d'investissement sur la métropole dijonnaise, dont bénéficieront forcément les entreprises locales) a un préalable : « Si nous sommes réélus... » La valse des engagements préélectoraux se danse toujours à deux...

en bref

Emmanuelle de Jesus

Région BFC

DIJON CÉRÉALES PURGE SES FILIALES.



Un front uni pour faire face aux turbulences que traverse le groupe... Didier Lenoir (3^e à partir de la gauche), Simon Bilbot (à gauche), Christophe Girardot (à droite). Crédit : Dijon Céréales.

Suite logique des difficultés traversées par Dijon Céréales qui annonçait lui-même fin novembre 2025 les changements à sa présidence (exit Didier Lenoir) et à sa direction générale (Christophe Richardot remercié), le groupe agroalimentaire a, aux termes d'une assemblée générale qui s'est tenue le 22 janvier, fait le ménage dans sa constellation de filiales.

La SAS Midipar (activité de commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail, unité non employeuse), présidée jusqu'ici par Didier Lenoir, ex-président démissionnaire de Dijon Céréales, est désormais présidée par la Société coopérative Dijon Céréales. Les mêmes changements s'appliquent pour la SAS Agripv Consortium (ingénierie, études techniques sans salariés) et Agricalia participations (la holding).

La SAS société dijonnaise de panification, présidée jusque-là par Christophe Richardot, ex-directeur général de Dijon Céréales, sera désormais présidée par la Société coopérative Dijon Céréales via Midipar. Mêmes changements pour la SAS Sediag (production, développement, commercialisation d'outils de diagnostic de biotechnologie, 952.000 € de CA en 2025), la SAS Talon co-Produit (activité de commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail, semences), la Biscuiterie Mistral, la SAS Les Moulins de Bourgogne, la SAS Terre de Saône (commerce de gros de fruits et légumes), la SAS Natura'Lisa (magasins Gamm Vert), la Société civile « Parc », (location de terrains et d'autres biens immobiliers) d'Aray-le-Duc et son homologue à Montbard « Sainte-Reine », la SAS Sécalia TVB (méthaniseur de Céilly), la SAS Agro@infocom (éditeur de logiciels), la SAS Bourgogne espace rural (commerce de gros).

Les Sarl Cerelab (R&D), Sobofranc (exploitant la boulangerie pâtisserie rue Victor Hugo à Dijon) et Pépinières dijonnaises, auront désormais pour gérant Simon Bilbot, le nouveau directeur général de Dijon Céréales en remplacement de Christophe Richardot.

Enfin, Midipar présidera la SAS Bourgogne Pellets en remplacement de Didier Lenoir. Le poste de directeur général, occupé jusqu'à présent par Christophe Richardot, n'est pas remplacé.

E. de J.

Yonne.**Baisse de l'emploi salarié**

Dans l'Yonne, l'emploi salarié privé (hors intérim) poursuit son repli sur un an, avec une baisse de 0,3 %, soit environ 200 postes supprimés. Cette contraction s'inscrit dans une tendance négative observée depuis deux années consécutives. À l'échelle régionale, le recul est plus marqué (- 0,7 %). Le département affiche désormais un niveau d'emplois permanents inférieur à celui d'avant la crise sanitaire, alors que l'évolution nationale reste positive sur la période (+ 3 %). Sur un an, seul le commerce parvient à créer des emplois dans l'Yonne, avec un gain d'environ 100 postes. L'industrie continue en revanche de perdre des effectifs (- 110 postes), tandis que la construction stabilise enfin son niveau d'emploi. Les services, jusqu'alors moteurs, suivent la tendance régionale et contribuent fortement à la baisse globale (- 200 postes). Sur le plan départemental, l'arrondissement de Sens se distingue comme le seul à créer des emplois, à l'inverse d'Avallon, où les difficultés persistent avec un recul marqué des effectifs.

Région BFC. Revitalisation rurale, EnR, mobilité électrique...
le groupe confirme son ancrage local au service des transitions.

TotalEnergies fait carburer les territoires

Bilan 2025 et engagements 2026 : pour ses traditionnels voeux, Vincent Gaffard directeur régional de TotalEnergies trace la route de l'énergéticien en BFC qui s'appuie sur un triptyque : présence territoriale, investissements dans le renouvelable et transitions des mobilités.

Afin de garantir que «neuf Français sur 10 se trouvent à moins de 15 minutes d'une station TotalEnergies», six d'entre elles ont été rouvertes en zone rurale dans la région, illustrant à la lettre la notion de station-services : restauration, boulangerie ou encore relais-colis, comme à Monéteau (89) ou Saint-Vallier (71), «de vrais lieux de vie qui viennent apporter des services dont les habitants et les habitan tes ont besoin au quotidien». Autre illustration : le retour du pompiste, avec neuf postes créés dans la région pour accompagner

les clients - succès média-tique assuré !

25 M€ POUR LES ENR

L'année 2025 restera celle d'un investissement d'ampleur pour les énergies renouvelables (EnR) avec 25 M€ investis localement. La capacité installée a doublé (+24 MW) grâce à des projets innovants : la première centrale solaire du Jura à Mantry, ou encore l'exploitation de la plus grande toiture photovoltaïque de la région sur un bâtiment logistique, en l'occurrence la société Intex au Miroir (71).

L'innovation est aussi agricole avec l'agrivoltaïsme (projets de Valforêt et Chambœuf - ce dernier avec des panneaux solaires qui servent également à récupérer l'eau de pluie pour l'irrigation). Le groupe mise enfin sur le bois, première EnR régionale, avec le déploiement de drives pellets-bûches accessibles 24h/24.

La station Dijon Gare de TotalEnergies est devenue la première de la région à basculer du «100 % fossile au 100 % électrique». Pour les automobilistes pressés, la recharge haute puissance à Monéteau (89) permet désormais de récupérer «80 % de l'autonomie du véhicule en moins de 20 minutes».

MOBILITÉS DÉCARBONÉES

L'ambition ne s'arrête pas aux véhicules légers. Un projet majeur d'infrastructure de recharge moyenne et haute puissance pour les poids lourds va voir le jour en Côte-d'Or. En parallèle, TotalEnergies déploie le HVO 100, un biocarburant issu de la bioraffinerie de La Mède, permettant de «réduire immédiatement les émissions de CO₂ de 90 % pour les flottes existantes», notamment dans le secteur viticole.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or.

225 logements neufs annoncés sur Dijon Métropole

À Dijon Métropole, où l'offre de logements neufs se raréfie, Promogim (acteur national indépendant de promotion construction) développe un programme de 225 logements au 6C rue de l'Écluse, en bordure de la coulée verte. Il s'agit d'un programme mixte associant accession libre, logements à loyer intermédiaire, logements sociaux et résidence senior. À ce jour, 144 logements ont déjà été livrés, répartis entre 47 logements intermédiaires, gérés par CDC Habitat, 39 logements en accession, 56 logements sociaux, dont 40 gérés par Habellis et 16 par CDC Habitat, ainsi que deux maisons individuelles déjà vendues. La dernière tranche, comprenant notamment 18 logements en accession, dont 10 encore disponibles, sera livrée fin 2026. Une résidence senior «mobicap» de 63 logements, ouvrira également courant 2026. Cette opération intervient alors que la pression sur le logement reste particulièrement élevée sur le territoire métropolitain. Selon l'association régionale d'études pour l'habitat Est, 11.924 demandes de logements sont actuellement en cours à Dijon Métropole, pour un total de 27 876 logements. En 2025, 2.627 attributions ont été réalisées, un volume insuffisant au regard de la demande, avec un délai moyen d'attribution de 12 mois. Dans le même temps, l'offre de logements neufs continue de se contracter avec seulement 479 logements collectifs disponibles mi-2025, contre 590 un an plus tôt, soit une baisse de 19 %, selon l'Observatoire d'étude de la conjoncture immobilière (Cecim).

Nessrine Touali



ADRIEN MICHEL

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or. Adopté à l'unanimité, l'accord-cadre 2026-2030 entre le conseil départemental et la chambre d'agriculture de Côte-D'Or a été signé le 12 janvier. Doté de 15,5 M€, ce pacte de souveraineté vise à préparer les exploitations côte-d'oriennes aux chocs climatiques et économiques.

15,5M€ pour sécuriser l'agriculture de Côte-d'Or



La signature de « l'accord-cadre 2026-2030 pour une agriculture durable 100% Côte-d'Or » entre François Sauvadet, président du conseil départemental de la Côte-d'Or et son homologue de la chambre départementale d'agriculture Jacques de Loisy, marque une volonté de pérenniser l'accompagnement public dans un secteur en pleine mutation. Doté de 15 M€, il vise à consolider les structures d'exploitation face à la réforme de la PAC et aux tensions liées à la pression des marchés internationaux. Cette stratégie de protection s'est concrétisée le 19 janvier par une consigne ferme émanant du conseil départemental d'interdiction des produits sud-américains, notamment la viande bovine, dans les restaurants scolaires des collèges, afin de privilégier les filières locales face à la « concurrence déloyale » dénoncée de l'accord UE-Mercosur. Cette mesure de souveraineté alimentaire vise à soutenir le modèle agricole local tout en visant l'objectif ambitieux de

80 % de produits locaux dans les cantines d'ici 2027.

LE DÉFI DE L'AUTONOMIE ET DE L'EAU

Au-delà de l'aide financière, ce pacte se veut un levier politique pour garantir l'autonomie alimentaire du département. La gestion de la ressource en eau s'impose comme le pivot de cette stratégie, avec la signature conjointe d'un « Manifeste pour l'eau » visant à sécuriser les rendements face à un climat de plus en plus incertain. L'accord prépare déjà le terrain pour l'agriculture de 2050 via des sites pilotes testant la résistance des cultures : maraîchage bio à Perigny-lès-Dijon, adaptation de la viticulture au changement climatique à Pommard.

Le premier pilier opérationnel repose sur le « manger local ». Pour le département, l'accélération sur les circuits courts, via Agrilocal 21 et la marque « Savoir-Faire 100 % Côte-d'Or », répond à une nécessité économique de sécuriser les débouchés pour les producteurs et garantir une alimentation de qualité dans la restauration collective, tout en

Mi-janvier, les agriculteurs manifestaient à Dijon pour alerter sur leurs conditions de travail, les pertes de revenu, la politique agricole européenne... outrepas... ses compétences, le conseil départemental du 21 soutient économiquement la filière agricole et ses exploitants, chers à François Sauvadet, président du CD21. Crédit : JDP.



conservant la valeur ajoutée sur le territoire.

Le volet démographique constitue l'autre point de vigilance de l'accord. Face au vieillissement des chefs d'exploitation, l'accord mobilise des leviers pour favoriser l'installation des jeunes avec la gestion rigoureuse du foncier

(AFAFE) et le maintien de services essentiels contre la désertification vétérinaire. Le dispositif s'appuie également sur des conventions stratégiques avec le GDS (Groupe de défense sanitaire), Alyze (structure spécialisée dans l'élevage) et la CAVB (Confédération des appellations et des vigneron

de Bourgogne) pour accompagner les agriculteurs dans leurs investissements techniques et les Cuma (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) pour mutualiser les moyens afin d'alléger les coûts d'exploitation.

Nessrine Touali

Région BFC. Les Ceser pourraient disparaître si les préconisations de la CMP sur la simplification de la vie économique sont suivies, ce qui inquiète fortement la présidente de l'instance en BFC.

« Un risque de territoires à deux vitesses »



Le 20 janvier dernier, une Commission mixte paritaire (CMP) se réunissait à l'issue des discussions à l'Assemblée nationale puis au Sénat sur le projet de loi du gouvernement sur la simplification de la vie économique, avec un sort réservé aux Ceser (conseil économique, social et environnemental régional) dès l'article premier. Au début du premier alinéa de l'article L. 4134-1, les parlementaires ont ajouté une phrase ainsi rédigée : « À la demande du président du conseil régional, le conseil régional peut délibérer pour instituer un conseil économique, social et environnemental régional ». Élise Moreau présidente du Ceser BFC (en photo ci-contre), s'en alarme.

◆ **Le Journal du Palais.** Pouvez-vous contextualiser l'arrivée de ce projet de loi concernant les Ceser ?

La CMP s'est réunie concernant le projet de loi sur la simplification de la vie économique et a réintroduit dans le texte de compromis le fait de pouvoir

rendre les Ceser des assemblées facultatives au libre choix des régions. Ce qui est étonnant c'est que, après avoir supprimé les Ceser en commission spéciale le 24 mars, les députés avaient adopté en mai un amendement les rétablissant en séance publique pour maintenir les Ceser dans leur forme actuelle. Cette CMP va à l'encontre du choix qui a été effectué par l'Assemblée nationale. Le risque est qu'en voulant faire des Ceser des assemblées facultatives, ils ne seront plus une instance obligatoire qui doit participer à la construction des politiques publiques régionales, mais un acte purement politique qui procédera en fait de la posture de l'exécutif régional. Donc, on va se retrouver avec des territoires à deux vitesses, où certains exécutifs régionaux pourront avoir le dialogue avec la société civile organisée et d'autres non.

◆ **Les Ceser ont-il servi de variable d'ajustement budgétaire ?**

J'en doute fortement. En Bourgogne Franche-Comté, notre Ceser c'est 0,08 % du bud-

get régional. Donc la variable est quand même très mince...

◆ Le Ceser est-il menacé en BFC ?

Qu'il disparaisse immédiatement, je ne le crois pas, mais sur le long terme évidemment, en rendant cette assemblée facultative, n'importe quel exécutif régional pourra le maintenir... ou pas. Donc je sais qu'il y a des détracteurs dans notre région. On a beaucoup de soutien, mais on a aussi des détracteurs qui veulent absolument mettre fin à l'expression de la société civile organisée.

◆ Est-ce qu'en BFC le Ceser a une véritable utilité par rapport aux politiques publiques ?

Nous avons en BFC une excellente relation avec le conseil régional. Nous sommes très régulièrement saisis en dehors des sujets obligatoires. Par exemple, nous travaillons actuellement sur la stratégie régionale de la donnée de l'intelligence artificielle, le Ceser fait partie du comité de pilotage. C'est une première en France pour une telle stratégie. On va être saisi prochainement sur un dossier agricole...



Lors de la précédente mandature, nous avions fait le point sur le suivi des préconisations : 66 % des préconisations du Ceser BFC étaient suivies par le conseil régional - qui est d'ailleurs un des rares exécutifs à avoir mis en place ce type de suivi. En Bourgogne Franche-Comté, on travaille aussi beaucoup par contribution préalable ou en amont des politiques publiques régionales. Nous avions été saisis sur la feuille de route de la COP territoriale, sur le schéma régional d'enseignement supérieur. Ce serait vraiment dommage aujourd'hui de faire de ces assemblées une option et nous sommes contre ce fait. (Lire aussi pages 11 et 14)

Emmanuelle de Jesus

Yonne

SENS : LA FABRIQUE À ENTREPRENDRE MENACÉE. C'est ce que révèle *L'Yonne républicaine* dans son édition du mardi 20 janvier. En cause : la baisse programmée des dotations de BPIfrance. Présent sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais depuis sept ans, le dispositif national de soutien et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise devrait, dès le printemps, perdre 80.000 € d'aides publiques. Soit l'équivalent du financement du poste de la personne en charge de la structure. Dans un contexte de compression des ressources budgétaires, l'intercommunalité pourrait donc difficilement assumer la continuité.

Région BFC

CRÉATION DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BFC. En janvier 2026, le Conservatoire botanique national de Bourgogne Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC-ORI) a été constitué par l'intégration des équipes de l'ancien CBN de Franche-Comté et de la délégation Bourgogne du CBN Bassin parisien. L'établissement détient un agrément ministériel pour l'étude et la conservation de la flore sauvage, de la fonge et des habitats naturels à l'échelle régionale. Ses missions consistent à recenser le patrimoine végétal, à œuvrer pour la préservation des espèces menacées et à apporter un appui technique aux politiques publiques. La structure s'appuie sur 33 salariés répartis entre les antennes de Besançon (25) et Saint-Brisson (21). Le personnel comprend des botanistes, des bryologues, des mycologues et des phytosociologues qui effectuent plus de 1.500 jours de terrain par an. Le CBNBFC-ORI comporte un pôle consacré aux invertébrés (insectes et mollusques) pour le territoire de la Franche-Comté.

en
bref

Côte-d'Or. Les vœux d'Orvitis ont été l'occasion d'annoncer le programme d'investissements du bailleur social jusqu'en 2034, entre rénovations et constructions.

Orvitis engagera 330 M€ d'investissement d'ici 2034

Dijon Sur la période 2025 - 2034, Orvitis prévoit d'investir 330 M€ en Côte-d'Or à travers des chantiers de rénovation, de décarbonation ou encore la construction de logements neufs et d'équipements participant de l'aménagement du territoire. Alors que le bailleur social compte 14.000 logements dans 130 communes du département, la priorité est donnée à la rénovation de l'existant. « En 2030, nous aurons éradiqué les passoires thermiques avec les étiquettes E, F et G. Il nous reste 1.000 logements concernés soit 200 à rénover par an », a expliqué François-Xavier Dugourd, président d'Orvitis. En parallèle, l'établissement public local entend trouver des alternatives pour réduire de 27 % ses émissions de CO₂ d'ici 2034 en créant notamment cinq chafferies bois et en supprimant ses chaudières fioul d'ici la fin d'année 2026. « Nous avons déjà raccordé 2.500 logements à des réseaux de chaleur urbain. » Pendant ses voeux, François-Xavier Dugourd a également évoqué la création d'une filiale dédiée à la production d'électricité et d'énergie renouvelable. Orvitis prévoit



Christophe Bérion, directeur général d'Orvitis, et François-Xavier Dugourd, président, ont profité des voeux pour présenter leur programme d'investissement jusqu'en 2034. Crédit : JDP.

par ailleurs d'améliorer l'accès-sibilité de son patrimoine pour que la part de logements adaptés et accessibles passe de 25 % actuellement à 60 % en 2034.

CONTINUER À CONSTRUIRE

« Grâce à une situation saine, nous pouvons continuer à investir et à construire », a insisté François-Xavier Dugourd. L'enveloppe globale d'investissements d'Orvitis concernera ainsi la réalisation de logements neufs, 1.200 sur la période, des petits collectifs et des pavillons. « Nous prévoyons

aussi la construction d'un équipement par an jusqu'en 2034. » Christophe Bérion, directeur général d'Orvitis, fait allusion à des gendarmeries comme celle de Meursault dont la première pierre a été posée en novembre dernier ou à des résidences seniors ou des EHPAD comme celui de Selongey qui a profité d'une extension et d'une rénovation mises en lumière au printemps 2025. « Nous travaillerons aussi avec l'école de gendarmerie pour loger les élèves, les nouveaux gendarmes et leur famille. »

Les deux responsables ont rappelé que 78 % des partenaires, pour la construction ou la rénovation, se situent dans le département ou en région. En parallèle, membre et président du directoire d'Ide-lians, François-Xavier Dugourd a annoncé que l'ensemble des membres du regroupement des Offices Publics de l'Habitat des territoires voisins investirait 1,2 Md€ dans la même période, en intégrant l'investissement annoncé par d'Orvitis.

Nadège Hubert

Yonne. Le label « Ville et métiers d'art » distingue les territoires engagés en faveur des savoir-faire. En Puisaye-Forterre, cette reconnaissance nationale renforce la visibilité des métiers d'art et offre aux créateurs un cadre structurant pour développer leur activité.

Ville et métier d'Art, la Puisaye-Forterre confirmée

Yonne Contrairement à une idée reçue, le label Ville et métiers d'art ne labellise pas les artisans individuellement, mais distingue des communes et intercommunalités pour reconnaître l'engagement des territoires à valoriser les savoir-faire. « C'est un dossier de candidature porté par les collectivités, qui doivent démontrer une véritable dynamique en faveur des métiers d'art sur leur territoire », explique Charlotte Du Vivier Lebrun, directrice du réseau Ville et métiers d'art.

L'attribution du label repose sur quatre critères, le développement économique des activités artisanales, la valorisation touristique des savoir-faire, les actions de médiation et de valorisation patrimoniale, et enfin la transmission, à travers des programmes de sensibilisation ou de formation aux métiers d'art. « Ce qui nous importe avant tout,

c'est que cette politique serve réellement aux métiers d'art et à leur pérennité », souligne la directrice. En Puisaye-Forterre, la démarche s'inscrit dans une histoire ancienne. D'abord attribué à Saint-Amand-en-Puisaye au début des années 1990, le label a été étendu à l'ensemble de la Communauté de communes, afin de refléter une dynamique bien plus large. Attribué pour une durée de six ans, le label inscrit la collectivité dans un réseau national qui compte aujourd'hui 610 communes et intercommunalités. En Puisaye-Forterre, il concerne plus de 70 artisans d'art répartis dans une vingtaine de communes, couvrant des domaines variés, céramique, verre, cuir, métal, textile ou encore restauration du patrimoine.

UN CADRE STRUCTURANT QUI SOUTIENT LES ARTISANS

Si les artisans ne sont pas labellisés à titre personnel, le



dispositif leur offre un cadre structurant dont ils tirent des bénéfices directs. « Ville et métiers d'art, c'est un réseau de villes qui s'investissent pour mettre en valeur les métiers d'art », résume Ale Casanova, représentante régionale d'Ateliers d'Art de France. C'est un dispositif institutionnel, qui apporte des moyens, des lieux, parfois des subventions, pour organiser des expositions, des salons et des événements ». Ce fonctionnement permet aux créateurs de s'inscrire dans un écosystème professionnel élargi, en lien avec d'autres réseaux, les acteurs du patrimoine ou les structures culturelles. Concours régionaux et nationaux, expositions collectives, boutiques éphémères ou rencontres professionnelles viennent compléter cette dynamique et multi-

en bref

Créatrice de bijoux depuis 2016, Charlotte Blazy, alias Charlie O'Plumes, est aujourd'hui installée à Louesmes. Crédit : JDP.



plier les opportunités. Pour les artisans, le label agit aussi comme un levier de visibilité, notamment auprès du public et des touristes. « Quand je vois comment on est référencé sur le site, je me dis que c'est cool », souligne Charlotte Blazy, alias Charlie O'Plumes, créatrice de bijoux à partir de matériaux recyclés. Une visibilité qui facilite la rencontre avec des visiteurs de passage, amateurs de métiers d'art et de savoir-faire locaux. Le label permet également d'orienter le public vers des lieux accessibles, comme des boutiques collectives ou des ateliers partagés. « Ça permet de donner rendez-vous dans des endroits adaptés, de faire connaître le collectif et de créer du lien », poursuit l'artisane.

Enzo Beaudet

ABONNEZ-VOUS !

- 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

120€

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 – abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMED | BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Europe

Décryptage. Alors que les menaces de surtaxes américaines planent sur les exportations de vins et de spiritueux, les droits de douane redeviennent un sujet brûlant d'actualité.

Droits de douane : une arme au mécanisme complexe

Début 2026, les vignerons de Bourgogne-Franche-Comté font face à une nouvelle incertitude. La menace américaine d'imposer des droits de douane, pouvant atteindre 200 %, sur les vins français, place la filière sous pression, alors que les États-Unis représentent plus de 23 % des exportations bourguignonnes selon le BIVB. Cet épisode remet au centre du débat un mécanisme souvent méconnu, mais essentiel, le droit de douane. Pour comprendre comment une décision politique peut faire exploser le prix d'une bouteille de Meursault à l'autre bout du monde, il faut revenir aux bases du fonctionnement douanier.

UN BOUCLIER FISCAL ET ÉCONOMIQUE

À l'origine, le droit de douane est une taxe perçue sur les marchandises importées lorsqu'elles franchissent une frontière. Dans l'Union européenne, il repose sur l'Union douanière, un principe fondateur établi dès 1968, selon lequel les 27 États membres appliquent les mêmes tarifs



aux produits en provenance de pays tiers. Cette harmonisation crée une protection extérieure uniforme et s'accompagne de l'absence totale de droits de douane entre les États membres, garantissant la libre circulation des marchandises au sein du marché unique et permettant à l'UE de parler d'une seule voix sur la scène internationale.

Selon le Conseil européen, ces droits remplissent une double mission. Ils constituent d'abord une ressource fiscale majeure puisque, en 2024, 75 % de leur montant ont alimenté le budget de l'Union, représentant 13,7 % de ses recettes totales. Ils jouent ensuite un rôle de bouclier économique, des-

tiné à protéger les industries locales et les agriculteurs face à une concurrence déloyale ou à des prix artificiellement bas.

DE LA TAXE À L'ARME COMMERCIALE

Le droit de douane peut devenir un outil stratégique. La plupart du temps, la taxe est calculée « ad valorem », c'est à dire en pourcentage de la valeur de la marchandise. Ces droits s'inscrivent dans le cadre des règles de l'organisation mondiale du commerce, qui imposent un principe de non discrimination entre partenaires commerciaux, sauf exceptions prévues par des accords spécifiques.

Toutefois, l'UE module

ces tarifs via 44 accords de libre-échange touchant 76 partenaires et peut réduire, voire supprimer, ces droits pour certains pays, montrant que le droit de douane n'est pas uniquement une barrière, mais aussi un levier de négociation visant à faciliter et encadrer les échanges internationaux. À l'inverse, elle peut activer des outils de défense comme les droits antidumping pour réagir face à des importations perturbant le marché intérieur.

Le cas des vins montre comment le droit de douane peut servir d'outil de pression. En prenant en compte la menace d'une hausse des droits à 200 %, une bouteille de Bourgogne quittant la cave à 50 € verrait son prix de revient aux États-Unis atteindre 150 €, avant même l'ajout des marges des distributeurs. Le produit devient de fait inaccessible pour la majorité des consommateurs. Cette mécanique montre que le droit de douane influence directement la stabilité des échanges mondiaux.

Nessrine Touali

Source : Conseil européen

Historique. En signant un accord de libre-échange sans précédent avec l'Inde, l'Union européenne ne se contente pas d'ouvrir des marchés, mais redessine aussi la carte des influences mondiales.

« L'accord du siècle » signé à New Delhi

Le 27 janvier 2026 marque un tournant historique pour la diplomatie européenne. Grâce à la signature de l'accord de libre-échange avec l'Inde, l'Union européenne offre à New Delhi une alternative stratégique à son alliance historique avec la Russie, tout en ancrant la « plus grande démocratie du monde » dans un axe occidental fiable.

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, n'a pas hésité à qualifier sur X cette union de deux milliards de consommateurs d'*« affaire du siècle »*.

L'accord pulvérise les barrières commerciales en supprimant ou réduisant les droits de douane sur plus

de 90 % des marchandises exportées, selon la Commission européenne.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE RECORD

Pour les entreprises européennes, l'économie est estimée à quatre Mds € par an. Si les secteurs agricoles sensibles, tels que le riz ou le sucre, « ne seront pas libéralisés », d'autres industries bénéficient de baisses spectaculaires. La taxe sur les voitures européennes passe ainsi de 100 % à 10 %, tandis que les barrières sur la chimie et les produits pharmaceutiques sont en grande partie levées. En sécurisant ses chaînes d'approvisionnement dans les semi-conduc-

teurs et les services maritimes, l'UE s'assure un accès stable à la « pharmacie du monde » indienne tout en y exportant son excellence industrielle.

SÉCURITÉ ET AGENDA 2030

Au-delà des flux de marchandises, ce sommet a scellé un partenariat de défense inédit, symbolisé par le défilé de contingents européens à New Delhi. Cette nouvelle complicité s'incarne dans « Vers 2030 : agenda stratégique global conjoint Inde-UE ». Selon la déclaration conjointe Inde-UE, ce plan d'action prévoit une coopération technologique intensive dans les domaines de la 6G, du quantique et

de l'intelligence artificielle, illustrée par l'« AI Impact Summit » de février à New Delhi. L'ambition est également logistique et environnementale avec l'accélération du corridor économique IMEC (Inde-Moyen-Orient-Europe) et une alliance renforcée sur l'hydrogène vert. Enfin, l'accord n'oublie pas le capital humain avec le lancement du bureau pilote « European Legal Gateway » qui facilitera la mobilité des chercheurs et des travailleurs hautement qualifiés vers l'Europe.

N.T.

Source : Commission européenne

Agriculture

LA JUSTICE EUROPÉENNE BLOQUE L'ACCORD UE-MERCOSUR. L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) franchit une nouvelle étape juridique. Le 21 janvier 2026, les députés européens ont adopté en session plénière une résolution demandant à la cour de justice de l'Union européenne (CJUE) d'examiner la base juridique de l'accord de partenariat UE-Mercosur et de l'accord commercial intérimaire, afin de vérifier leur conformité avec les traités de l'UE. Le vote a été serré avec 334 voix pour, 324 contre et 11 abstentions. Une seconde résolution, également en faveur d'une évaluation juridique mais formulée différemment, a été rejetée avec 225 voix pour, 402 contre et 13 abstentions. La saisine de la CJUE bloque la ratification de l'accord UE-Mercosur jusqu'à ce que la Cour rende son avis, attendu dans plusieurs mois à un an, voire plus. L'accord, signé le 17 janvier à Asunción, au Paraguay, reste donc en attente de validation. L'adoption de cette résolution reflète également les fortes préoccupations politiques et économiques soulevées par le traité, en particulier par la France et certaines filières agricoles, qui redoutent un impact sur la compétitivité face aux importations en provenance du Mercosur. En témoigne Thomas Lemée, président JA BFC, lors d'une manifestation à Dijon : « On a la plus belle agriculture du monde et on vient la sacrifier en signant un Mercosur. [...] l'Europe nous met en difficulté en signant cet accord. »

Digital

X ET GROK SOUS LE FEU DE LA COMMISSION.

La commission européenne a annoncé le 26 janvier 2026 l'ouverture d'une enquête formelle au titre du Règlement sur les services numériques (Digital Services Act ou DSA) visant spécifiquement l'intégration de Grok, l'outil d'intelligence artificielle développé par Elon Musk. La commission a parallèlement étendu l'enquête qu'elle avait lancée en décembre 2023 afin d'examiner plus largement les obligations de X en matière de gestion des risques liés à ses systèmes de recommandation. Les préoccupations actuelles concernent notamment la génération et la diffusion de contenus illicites, tels que des « deepfakes » à caractère sexuel et des images manipulées impliquant des mineurs.

Pour la commission européenne, la question centrale est celle de la gestion des risques. Elle cherche à déterminer si X a mis en place des mesures de protection suffisantes avant de déployer les fonctionnalités de Grok sur le marché européen. L'enquête examine également l'impact de l'utilisation de l'IA dans les systèmes de recommandation de la plateforme, soupçonnés d'amplifier des contenus violents ou haineux. Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie de la commission européenne, a rappelé que « les abus sexuels sur les femmes et les enfants sont une forme de dégradation violente et inacceptable. » X faisait déjà l'objet d'une injonction datant de début janvier, l'obligeant à conserver tous ses documents internes et données liés à Grok jusqu'à la fin de l'année 2026. En cas de manquement avéré aux obligations de diligence imposées par le DSA, la plateforme pourrait faire face à des amendes pouvant atteindre jusqu'à 6 % de son chiffre d'affaires annuel mondial, conformément au cadre de sanction prévu par le règlement, mais l'ouverture de la procédure formelle ne préjuge pas de son issue.

en
bref

Opinions

Non à la suppression des Ceser !

David Cluzeau, président de l'Udes (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire)

Benoît Hamon, président de ESS France

Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif



L'Udes (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), ESS France et le Mouvement associatif dénoncent fermement la disposition du projet de loi « simplification de la vie économique », issue de la commission mixte paritaire du 20 janvier, visant à rendre facultatifs les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser).

Sous couvert de simplification, cette mesure affaiblit un pilier de la démocratie territoriale et marginalise la société civile organisée. Institués par les lois de décentralisation et inscrits dans le Code

général des collectivités territoriales, les Ceser ne relèvent ni de la bureaucratie économique ni de la complexité administrative pesant sur les entreprises. Les rendre optionnels revient à transformer un principe démocratique en variable d'ajustement politique. « *Ce choix n'est pas technique, il est politique. Affaiblir les Ceser, c'est affaiblir la capacité des Régions à construire des politiques publiques avec les forces vives des territoires* », estime David Cluzeau, président de l'Udes.

Cette décision créerait une France à deux vitesses, où l'existence d'un espace structuré de concertation dépendrait des majorités régionales, au mépris du caractère a-partisan de ces instances. « *On ne peut pas appeler à plus de participation citoyenne et, dans le même temps, fragiliser les instances qui organisent la voix de la société civile. La simplification ne doit pas devenir un prétexte à la*

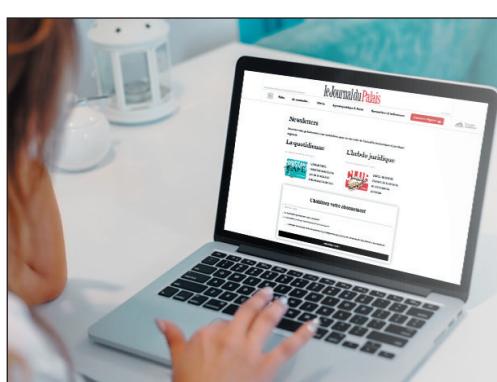
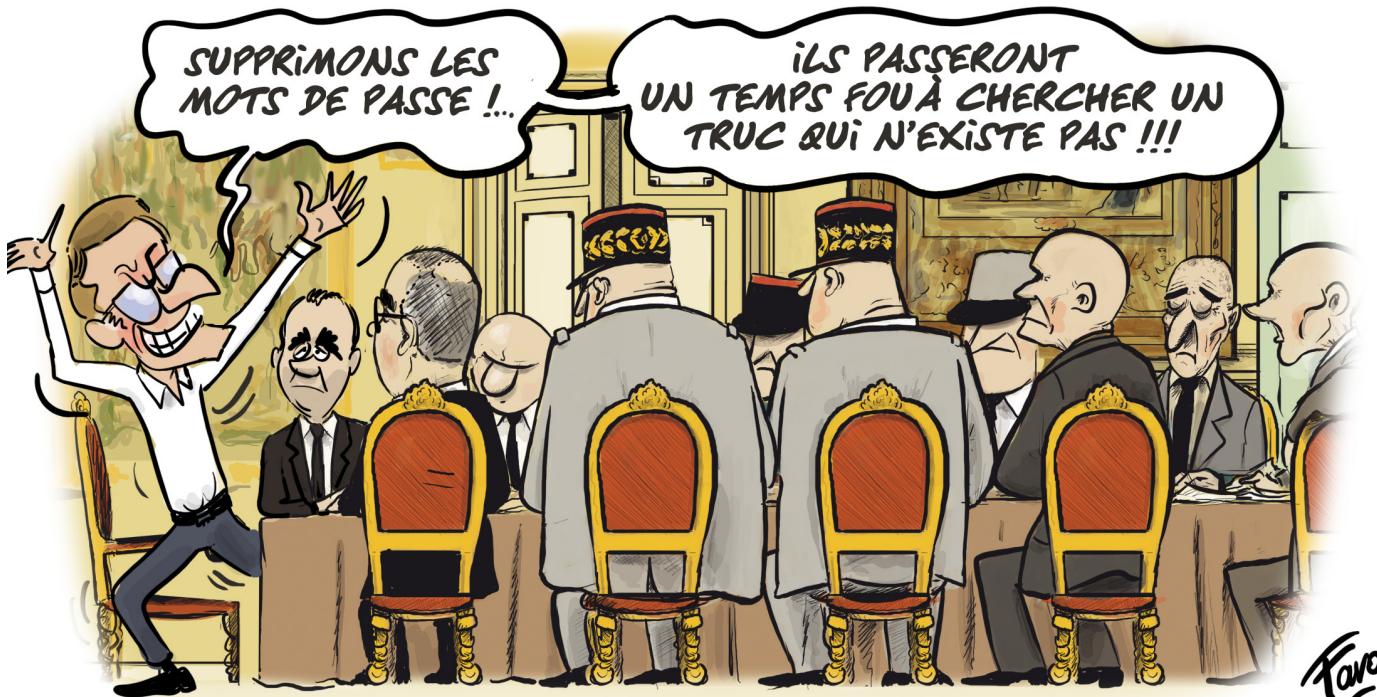
régression démocratique », accuse Benoît Hamon, président d'ESS France.

L'argument budgétaire ne tient pas : les Ceser représentent en moyenne 0,1 % des budgets régionaux, pour un impact reconnu en matière de prospective, d'évaluation et de dialogue territorial.

L'Udes, ESS France et le Mouvement associatif appellent le Gouvernement à retirer cette disposition par amendement avant l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale et au Sénat. « *Les Ceser sont des lieux essentiels de dialogue entre les Régions et la société civile organisée. Les fragiliser, c'est envoyer le signal que la participation n'est plus une priorité. À l'heure où notre démocratie a besoin de confiance et de coopération, ce serait une erreur politique et démocratique !* », conclut Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif. (Lire aussi page 10 et 11)

Le regard de Faro

L'ÉTAT VEUT METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE STRATÉGIE FACE À LA MULTIPLICATION DES CYBERATTAQUES



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

Un rêve bleu



La filière hydrogène avait rendez-vous Porte de Versailles du 27 au 29 janvier sur le salon Hyvolution, qui fêtait ses dix ans de création. Dix années au cours desquelles ce gaz censé représenter la panacée des énergies vertes, véritable nouveau pétrole, a vu son statut de Messie prendre l'eau, au point de se demander si l'on n'assistait pas là à la fin d'un rêve industriel. « *Il est crucial de ne pas confondre la météo du jour avec le climat. Si le ciel se couvre de quelques nuages aujourd'hui, cela ne remet pas en cause la tendance de fond : l'hydrogène reste un pilier de la décarbonation* », affirme Jérôme Durain, président de la région BFC, avouant à demi-mot un coupable emballement des débuts. « *Sur l'hydrogène, il faut y aller diesel. Ce n'est pas une course de vitesse, mais un engagement de long terme* ».

Fini donc les plans sur la comète, l'hydrogène ne résoudra pas tous nos maux de consommateurs d'énergie débridés. Place à une stratégie plus raisonnée et plus raisonnable centrée sur les marchés consommateurs d'hydrogène fossile qui existent déjà, et pour lesquels il y a urgence à décarboner, car responsables de 2 % des émissions mondiales de CO₂ : les raffineries, les engrangements, la sidérurgie, l'aviation et le maritime, avec les e-fuels, la mobilité lourde et intensive... en faisant le deuil de la voiture individuelle, clairement dépassée par la batterie électrique. C'est en tout cas la tendance qui ressort à parcourir les couloirs de ce salon international qui a vu sa fréquentation encore augmenter cette année et où l'optimisme reste de mise malgré les quelques trous d'air qu'a récemment connue la filière. Le rêve bleu est toujours possible : ses nouveaux contours se dessinent dans notre dossier à lire en page 3 à 5.

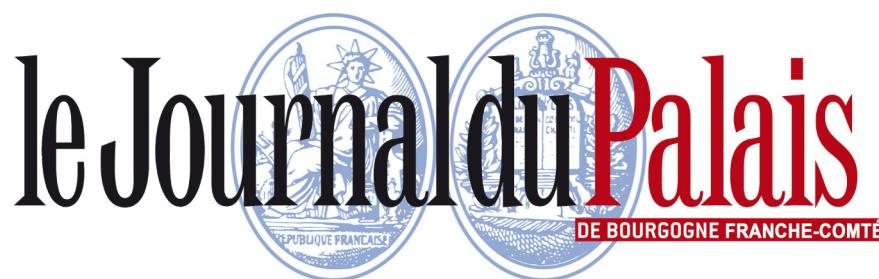
Le coin bouquins

VERS UN RECOL DE LA MONDIALISATION ?



Amorcée dans les années 1980, marquée par la libéralisation des échanges, la mondialisation connaît aujourd'hui un net ralentissement. Les crises successives – financière de 2008, sanitaire de la Covid-19, tensions géopolitiques et rivalités stratégiques – ont mis en lumière les vulnérabilités de cette interdépendance mondiale. Si certains pays affichent une ferme volonté protectionniste dans un souci de préférence nationale à l'image de l'administration Trump, d'autres, dans un désir d'indépendance et de souveraineté accrues, ont d'ores et déjà enclenché la relocalisation d'un certain nombre de productions ou encore la volonté accrue de sécuriser les productions jugées stratégiques. Le dossier montre que ce recul est multiple : il touche le commerce international, les investissements, mais aussi le numérique, sous l'effet des rivalités sino-américaines et des enjeux de souveraineté technologique. Assistons-nous au recul durable de la mondialisation ou à une nouvelle forme de mondialisation, plus sélective et plus politique ? Dans ce numéro, la mondialisation est interrogée à l'aune de l'urgence écologique, qui impose de repenser les modes de production et d'échange afin de concilier ouverture économique, transition environnementale et justice sociale.

• La documentation française, Cahiers français. 110 pages, 10,90 €.



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

ActuLegales.fr

L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp
@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp
@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

ABONNEMENTS

03.80.68.25.55.
abonnement.jdp
@legalnet.org

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org

RÉDACTION

03.80.68.23.67.
redaction.jdp
@legalnet.org

DIRECTION

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

Procédure adaptée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE, M. Patrice ESPINOSA - Président, 12 Rue Ampère, BP 53 - 21110 GENLIS. Tél : 03 80 37 73 88 - mél : commandepublique@plainedijonnaise.fr - web : <http://www.plainedijonnaise.fr>
- SIRET 2000092500095
Groupe de commandes : Oui
Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
L'avis implique l'établissement d'un Accord - Cadre.
Durée : 24 mois
Objet : La fourniture et la livraison de produits et d'accessoires d'entretien
Référence acheteur : 2026 - 001
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Accord - Cadre
Lieu de livraison : Genlis - 21110 Genlis
Durée : 24 mois.
Description : Consultation lancée par un groupement de commandes.
L'accord - cadre mixte sera exécuté par l'émission de bons de commande (Lot1) et par la conclusion de marchés subséquents (lots 2 et 3) dans les conditions du cahier des charges.
Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.
Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges.
Les prestations sont réglées par des prix unitaires.
Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction.
Classification CPV :
Principale : 39830000 - Produits de nettoyage
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Oui
Identification des catégories d'acheteurs intervenant :
Acheteur(s) habilité(s) à passer les marchés subséquents ou bons de commande.
Valeur estimée hors TVA : 140 000,00 euros
Lot N° 01 - Produits d'entretien - CPV 39830000
Produits d'entretien
Coût estimé hors TVA : 60 000,00 euros
Lieu de livraison : Genlis - Izier - Thorey - en Plaine (21110)
Lot N° 02 - Produits d'essuyage et de lavage - CPV 33760000
Produits d'essuyage et de lavage
Coût estimé hors TVA : 52 000,00 euros
Lieu de livraison : Genlis - Izier - Thorey - en Plaine (21110)
Lot N° 03 - Accessoires et petits équipements - CPV 39224300
Accessoires et petits équipements
Coût estimé hors TVA : 28 000,00 euros
Lieu de livraison : Genlis - Izier - Thorey - en Plaine (21110)
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
Service commande publique
Tél : 03 80 37 73 88
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépot dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 11/02/26 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Envoyé à la publication le : 22/01/26
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/L2600457>

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...**

Annotations légales

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851
xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SARL AUX P'TITS LOUPS / SAS PACHA

Suivant acte reçu par Maître PÉRON avec le concours de Maître MIGNEREY, notaire à DIJON, le 20/01/2026, enregistré au SPFE DIJON I, le 23/01/2026, dossier 2026 3809, réf 2104P01 2026 N 237, contenant :

CESSATION DE FONDS DE COMMERCE

Par la SARL AUX P'TITS LOUPS au capital de 7.500 €, siège à DIJON, 5 rue du château, RCS DIJON 509 090 924.

A profit de la SAS PACHA au capital de 2.000 €, siège à DIJON, 5 rue du château, RCS DIJON 999 043 060

D'UN FONDS DE COMMERCE de bar, restauration sur place, à emporter et en livraison sis et exploité à DIJON, 5 rue du château, connu sous le nom commercial AL GRAND CAFE

Moyennant le prix de 600.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 497.300€ et aux éléments corporels pour 102.700 €

Entrée en jouissance : 20 janvier 2026

Les oppositions seront reçues chez Maître MUGNERET où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour avis

L2600500



Maître Maéva FERRARA

Notaire
5 A rue du Puits de Têt
21160 MARSANNAY LA COTE

TRANSPORT THEURIET

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A rue du Puits de Têt, le 5 janvier 2026, enregistré au SPFE DIJON 1, le 23 janvier 2026 Dossier 2026 00003815 référence 2104P01 2026 N 00239, contenant cession par Monsieur Philippe THEURIET, époux de Madame Nathalie TAMAYO-SAM, demeurant à FENAY (21600), 9 impasse des quinze journées, au profit de la société dénommée TGC Transports Guillaume Charbonnier, dont le siège est à LES MAILLYS (21130), 4 allée du Château, identifiée au SIREN sous le numéro 994 129 872 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

D'un fonds de commerce de transports routiers de marchandises et location de véhicules sis à FENAY (21600), 9 impasse des 15 Journaux, connu sous le nom commercial TRANSPORT THEURIET.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent quarante mille Euros (140.000,00 €), s'appliquant : Aux éléments incorporels pour quarante mille euros (40.000,00 €), et au matériel pour cent mille Euros (100.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2600583

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique

DOTTI Virginie

COLLET Chloé

TYSSANDIER Julie

03.80.68.25.55

annoncelegale.jdp@legalnet.org



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

PICARD ET CHAPUIS/VAGE

Par acte SSP signé électroniquement en date du 24/12/2025, enregistré à la Recette des Impôts de DIJON le 13/01/2026, sous les références « Dossier 2026 00001229 référence 2104P01 2026 A 00070 », la société PICARD ET CHAPUIS, SARL en liquidation judiciaire représentée par la SELARL MJ & ASSOCIES en sa qualité de liquidateur judiciaire, au capital social de 5000 €, dont le siège social est situé 8 route de Seurre - 21600 OUGES DARIOIS

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'achat et la vente de tous articles d'habillement, d'équipement et d'accessoires liés au domaine de l'équitation ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location -gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts

PRESIDENTE : MONARCH, société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros, dont le siège social se situe 1 Rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE-LES-DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 441 735 149, et représentée par son Président Monsieur Gérard THEVENOT.

Immatriculation au RCS de DIJON
L2600239

SAS GM CONCEPT & RENOVATION/ AL CONCEPT & RENOVATION

Suivant acte sous seing privé du 15 janvier 2026 enregistré au SIE de DIJON le 20 janvier 2026 sous la référence 2104P01 2026 A 00212, la SAS GM CONCEPT & RENOVATION au capital de 10.000 €, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n°753 243 518 dont le siège social est au 5 rue Aristide Berges à 21800 SENNECEY LES DIJON.

A vendu à la société AL CONCEPT & RENOVATION au capital de 10.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le n°994 658 979 dont le siège social est au 5 rue Aristide Berges à 21800 SENNECEY LES DIJON.

L'entrée en jouissance a été fixée au 15 janvier 2026.

Prix de 230.000 €.

Élection de domicile : Maître Christophe CHAIRIOU, avocat au barreau de DIJON demeurant au 29 C rue de Talant à 2100 DIJON pour les oppositions dans un délai de 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L 141-12 du Code de commerce.

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L2600533

CONSTITUTION DE SOCIETE

PAGANI

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société PAGANI, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €. Siège social : 25 A Rue Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC. Durée : 99 ans, Objet : Le nettoyage courant de tous types de bâtiments. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président de la Société est la société LVH, SARL immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 944 631 266 ayant son siège social 25 A Rue Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC, et le Directeur Général est la société SOFIGATIS, SAS immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 388 454 662 ayant son siège social 25 A Rue Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC.

Pour avis : Le Président.
L2600622

EQUUS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 12 Route de Troyes
21121 DARIOIS

Par acte sous signature privée en date du 09/01/2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : EQUUS

FORME : Société par actions simplifiée (à associée unique)

CAPITAL : 2 000,00 euros

SIEGE : 12 Route de Troyes 21121 DARIOIS

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- L'achat et la vente de tous articles d'habillement, d'équipement et d'accessoires liés au domaine de l'équitation ;

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location -gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts

PRESIDENT : M. Sébastien EQUUS

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, Le président

PA SPORT HORSES

1 boulevard de Brosses 21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à DIJON en date du 21 janvier 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PA SPORT HORSES

SIEGE SOCIAL : 1 boulevard de Brosses

21000 DIJON

OBJET : Les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation ; L'achat et la vente d'équidés, l'intermédiation en matière de ventes d'équidés ; L'enseignement, la pratique d'activités sportives ou de loisirs liés aux équidés ; Le coaching ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou aux susceptibles d'en favoriser le développement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 Euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé ne peut se faire représenter que par un autre associé justifiant d'un mandat.

AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires.

PRESIDENT : Monsieur Pierre AMPAUD

demeurant 1 Boulevard De Brosses à DIJON (21000)

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, Le président

L2600424



CVR

Société civile immobilière au capital de 10 000 euros

Siège social : 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy - 21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CVR

Siège social : 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy, 21000 DIJON

Objet social : l'acquisition, la propriété, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâties ou non bâties, nus et/ou meublés, dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement ; la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère social de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10 000 euros (apports en numéraire)

Gérance : Caroline VOINET

demeurant 16 rue Pasteur 75011 PARIS

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2600442



OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

CARROZART

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros

Siège social : 1 rue de la Fonderie

21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

R.C.S. Dijon

Société en cours de constitution

Par act

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

NOTAIRES DIJON
PREFECTURESCP de notaires, 43 rue de la Préfecture
21000 DIJON - 03.80.30.83.40

SCI 6KO

Suivant acte reçu par Me Frédéric SCHNEIDER, notaire à DIJON, le 23 janvier 2026 a été constituée la société civile dénommée «SCI 6KO». Siège social : MALAIN (21410), 9 rue de Sercey. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S. Capital social : MILLE € (1.000,00 €) divisé en 100 parts sociales de DIX € (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâties ou non bâties, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Cessions de parts soumises avec l'accord de la collectivité des associés. Les cessions de parts entre associés sont libres. La co-gérance de la société est assurée par Madame Amélie SICAUD et Monsieur Eric SICAUD.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me Frédéric SCHNEIDER.
L2600516



LEGI CONSEILS
SOCIÉTÉ
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

YESWEBLOCK
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 8 place des Platanes
21250 PAGNY LE CHATEAU
RCS DIJON

Aux termes d'un acte sous seing privé signé en date du 26 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : YESWEBLOCK

Siège : 8 place des Platanes, 21250 PAGNY LE CHATEAU. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Le conseil, l'accompagnement stratégique et opérationnel auprès d'entreprises, collectivités, institutions ou organisations dans les domaines de la blockchain, des technologies décentralisées, de la tokenisation, des cryptomonnaies, des registres distribués et des « Smart Contract » ; - La conception, le développement, l'édition, l'intégration, l'exploitation et la maintenance de plateformes logicielles, consoles de gestion, applications web ou mobiles, solutions SaaS ou API permettant la traçabilité, le suivi, l'enregistrement ou la certification d'informations sur la blockchain, notamment dans les secteurs environnementaux, industriels, financiers, agricoles ou logistiques ; - La création, la gestion technique et l'exploitation de registres numériques, de systèmes de vérification ou d'infrastructures de registre distribués, notamment relatifs au suivi d'actifs, de crédits carbonés ou de données environnementales ; - La formation, la réalisation d'audits, d'études, de prestations d'ingénierie et de veille technologique dans le domaine des technologies blockchain et numériques ; - La commercialisation de services numériques, licences ou abonnements, ainsi que toute activité de consulting, d'assistance technique ou de développement informatique liée directement ou indirectement aux technologies de registre distribué ;

- Et plus généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ainsi que toute participation de la Société à toute entreprise ou société ayant un objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

Président : La société LUJAPAO, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, dont le siège social est situé au 16 rue des Papillons - 34110 FRONTIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 952 987 592.

Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis, Le Président

L2600532

SAS BOX OFFICE

Avis est donné de la constitution de la société SAS BOX OFFICE, au capital de 2.000 €.

Siège : 12 rue de Skopje - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

La réalisation de prestations de stockage, de préparation de commandes et de logistique de manière générale, pour le compte de sociétés.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location - gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilier ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport, de société en participation, de groupement, d'alliance, de commande ou autres. Siège social : 20 Rue Jean Jacques ROUSSEAU, 21000 DIJON. Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Président : M. KEBRIT Fathi 4 bis Avenue du Champillon 21000 DIJON. Directeur général : M. RAOUAFI Karim 8 Rue Millotet 21000 DIJON. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Chaque actionnaire dispose du droit de vote. Clause d'accord : Les actions ne sont librement cessibles qu'entre actionnaires. L2600572

P G Conception

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

au capital de 5.000 €uros

Siège social :

2 rue des Champs Rémy
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon

Société en cours de constitution

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 22/01/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : P G Conception.

OBJET SOCIAL : Bureau d'études techniques et toutes missions d'ingénierie liées au bâtiment ;

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

SIÈGE SOCIAL : 2 rue des Champs Rémy à FONTAINE LES DIJON (21121).

CAPITAL : Cinq mille €uros (5.000 €).

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

GÉRANT : Monsieur Patrice Pierre GAUTHIER, de nationalité française, né le 18/03/1972 à DIJON (Côte-d'Or), demeurant 111, chemin de Malleribes à GASSIN (83580).

CLAUSE D'AGRÉMENT : Les cessions des parts détenues par l'associée unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints, entre ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, ascendant ou descendant n'est pas associé.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

Pour avis : Le gérant.

L2600574

ANNONCES LÉGALES
DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
JEUDI 16 HEURES

annoncelegale.jdp@legalnet.org

L'ARTISTE

Aux termes d'un ASSP en date du 27/01/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'ARTISTE

Objet social : Exploitation d'un salon de coiffure hommes, femmes, enfants et vente de produits y afférents. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement,

dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location - gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commande, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location - gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilier ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport, de société en participation, de groupement, d'alliance, de commande ou autres. Siège social : 20 Rue Jean Jacques ROUSSEAU, 21000 DIJON. Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Président : M. KEBRIT Fathi 4 bis Avenue du Champillon 21000 DIJON. Directeur général : M. RAOUAFI Karim 8 Rue Millotet 21000 DIJON. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Chaque actionnaire dispose du droit de vote. Clause d'accord : Les actions ne sont librement cessibles qu'entre actionnaires. L2600572

MODIFICATION

DE STATUTS

SARL
ASSEMBLAGE
- MONTAGE
- MECANIQUE -
ELECTRIQUE

L'AGO du 01/10/2025 de la SARL «ASSEMBLAGE - MONTAGE - MECANIQUE - ELECTRIQUE», capital : 132 630 €, siège : 22, rue du Tissage 21470 BRAZEY EN PLAINE, 411 890 288 RCS DIJON, a nommé en qualité de cogérante Florian BILLEREY, demeurant 14, allée du Bois des Chaney 25870 CHÂTILLON LE DUC, pour une durée illimitée, à compter du 01/10/2025. L2604519

PENNEQUIN

Société par actions simplifiée au capital de 1 995 000 euros

Siège social : 601 Rue de la Pièce Léger, 21160 MARSANNAY LA COTE 92258228 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2025, l'Associée Unique a décidé de remplacer à compter du 15 décembre 2025 la dénomination sociale PENNEQUIN par PENNEQUIN C.D.T.P. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS La Présidente

L2606228

MAGGIONI

Société par actions simplifiée au capital de 1 050 000 euros

Siège social : La Lisière, 21560

BRESSEY SUR TILLE 429844095 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2025, l'Associée Unique a décidé de remplacer à compter du 15 décembre 2025 la dénomination sociale MAGGIONI par PENNEQUIN P.B.P.E. et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS La Présidente

L2506230

POUR AVIS La Présidente

ACM
DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 600 euros

Siège social : 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON 911 492 874 RCS DIJON

Par décision du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 600 euros, divisé en 600 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Louis MARTIN, demeurant 29 cours Général de Gaulle, 21000 DIJON

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Louis MARTIN, Associé Unique.

L2506452

pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

**TMC EXPRESS 21**

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.700 euros
porté à 11.700 euros
Siège social :
6 rue des Mariniers
21110 BRETIENIERE
979 528 163 RCS Dijon

Augmentation de capital social

Par décision du 22 Janvier 2026,
l'Associé Unique a décidé une
augmentation du capital social de 9 000
euros par apports en numéraire, ce qui
entraîne la publication des mentions
suivantes :
ANCIENNE MENTION : CAPITAL
SOCIAL : 2.700 €.
NOUVELLE MENTION : CAPITAL
SOCIAL : 11.700 €.
Pour avis : La Gérance.
L2600505

**SAINT VINCENT DE SOLON AUX CHARMES**

34 Rue Caroline Aigle
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY

L'AGM du 12/04/2025 a décidé le
transfert du siège social au 6 Rue de
Morey, Domaine AMIOT-SERVELLE,
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY à compter
du 12/04/2025.

Mention : RCS de DIJON
L2600509

MIDIPAR

Société par actions simplifiée au
capital de 15 671 916 euros
Siège social : 4, boulevard Beauregard
- 21600 LONGVIC
342 696 200 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 22/01/2026,
l'associé unique a décidé de nommer
la société SOCIETE COOPERATIVE
AGRICOLE DIJON CEREALES, société
coopérative agricole à capital variable,
siège social : 4, boulevard de Beauregard
- 21600 LONGVIC, 378 610 703 RCS
DIJON, en qualité de Président pour une
durée indéterminée à compter du 01/01/2026
à 0 h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON.

Pour avis
L2600510

CABINET PATRIMOINE ET GESTION

Société par actions simplifiée
au capital de 152.700 euros
Siège social : 1 rue Docteur Chaussier
21000 DIJON
438 532 681 R.C.S. Dijon

Par décisions du 30 novembre 2025,
l'associé unique a pris acte de la démission
de Monsieur Arnaud LALLEMAND de son
mandat de Directeur Général, avec date
d'effet à cette même date.

Pour avis.
L2600513

GOLDEN COAST

SAS au capital de 5.000 €
Siège social :
34 avenue de la République
21200 BEAUNE
RCS DIJON 942 175 514

Transfert de siège

L'associé unique, le 08/01/2026, a
décidé de transférer le siège au 17 rue
Jean-François Champollion à Beaune
(21200).

En conséquence, les statuts ont été
modifiés comme suit :
Nouvelle mention :
Siège social : 17 rue Jean-François
Champollion 21200 Beaune
Mention au RCS de Dijon
L2600514

LES REFERTS

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 363B boulevard Maxime
Lecouvreur
21200 BEAUNE
RCS DIJON 993 100 270

Transfert de siège

L'associé unique, le 08/01/2026, a
décidé de transférer le siège au 17 rue
Jean-François Champollion à Beaune
(21200).
En conséquence, les statuts ont été
modifiés comme suit :
Nouvelle mention :
Siège social : 17 rue Jean-François
Champollion 21200 Beaune
Mention au RCS de Dijon
L2600518

LA BOUSSOLE DES VINS

SASU au capital de 1.000 euros
Siège social :
12 rue des Vignes - 21200 BEAUNE
979 887 122 RCS Dijon

Par décision de l'actionnaire unique du
06/01/2026, il a été décidé, à compter de
cette même date, de transformer la société
en EURL sans la création d'une personne
morale nouvelle. La dénomination de la
société, son capital, son objet, sa durée
et la date de clôture de son exercice
demeurent inchangés.

Gérant : Monsieur Vincent LAINÉ,
demeurant 12 RUE DES VIGNES 21200
BEAUNE.

Modification au RCS de DIJON.
L2600519

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE**

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

P&E SOLUTIONS

SARL au capital de 2 000 euros
7 impasse de la Villa Romaine
21130 TRECLUN
925 160 145 RCS DIJON

Avis de modification

DUA le 26/01/2026, la collectivité des
associés a pris acte de la démission de
Mme Elodie SIMONNET-GALLORET de ses
fonctions de cogérante à compter du
31/12/2025 et a décidé de ne pas
procéder à son remplacement. L'article 18
des statuts a été modifié en conséquence
et la mention de Mme Elodie SIMONNET-
GALLORET a été supprimée.

L2600521

**SELARL VG CONSEIL**

Valérie GROSJEAN
Michael BOURDETTE
Avocats

10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

TRAITEUR EVENT'S

SARL au capital de 15.000 euros
Siège social :
DIJON (21), 9 Place Granville
R.C.S. Dijon 519 264 345

AG 21/12/2025 : Gérance : Ancienne
mention : Olivier RENARD, 14 rue Éric
Tabarly DIJON (21), Mélina RENARD,
14 rue Éric Tabarly DIJON (21), Clarisse
RENARD, 14 rue Éric Tabarly, DIJON
(21) ; Nouvelle mention : Olivier RENARD,
précité : Mélina RENARD, précitée. RCS :
DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2600525

SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social :
4, boulevard de Beauregard - 21600
LONGVIC 528 630 130 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer la société MIDIPAR, SAS au
capital de 15 671 916 €, siège social :
4, boulevard Beauregard - 21600
LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en
qualité de Président pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026 à
0 h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600527

LES PEPINIERES DIJONNAISES

SARL au capital de 52 800 €
Siège social : 28 bis, route de Dijon -
21370 PLOMBIERES-LES-DIJON
401 808 712 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer Monsieur Simon BILBOT, demeurant
1, route Neuve - 21310 BEZE, en
qualité de gérant pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026, 0
h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600546

SEDIAG

SAS au capital de 104 700 €
Siège social : Technopole
Agroenvironnement AGRONOV -
Les Coulots - RD 31
Bat B - 21110 BRETIENIERE
439 989 963 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes
en date du 22/01/2026, les associés ont
décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS
au capital de 15 671 916 €, siège social :
4, boulevard Beauregard - 21600
LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en
qualité de Président pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026, 0
h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600553

TALON CO-PRODUITS

SAS au capital de 32 000 €
Siège social : 4, boulevard de
Beauregard - 21600 LONGVIC
488 908 153 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer Monsieur Simon BILBOT, né le 6
novembre 1970 à MONTBARD (21500),
demeurant 1, route Neuve - 21310 BEZE, en
qualité de gérant pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026, 0
h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600554

LES MOULINS DE BOURGOGNE

Société par actions simplifiée au
capital de 100 000 euros

Siège social : 4, boulevard de
Beauregard - 21600 LONGVIC
528 245 848 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer la société MIDIPAR, SAS au
capital de 15 671 916 €, siège social :
4, boulevard Beauregard - 21600
LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en
qualité de Président pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026, 0
h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600555

FIDAL AVOCATS

2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

DENIS GOEURY FINANCES

Société civile au capital de 80 000
euros

Siège social : 7 Les Hautes Rives,
21640 VOUGEOY
497 688 507 RCS DIJON

DAU 09.01.2026 : Il a été pris acte du
décès de M. Denis GOEURY, survenu le
6 août 2023, qui exerçait les fonctions de
co-gérant de la société.
En conséquence, la société demeure
gérée par Mme Lucette GOEURY, co-
gérante restant en fonctions.
RCS DIJON

Pour avis : La gérance.
L2600569

BISCUITERIE MISTRAL

SAS au capital de 580 000 €
Siège social : Lieudit « le Pré Bazin »
- route de Dijon - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
542 003 629 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer la société MIDIPAR, SAS au
capital de 15 671 916 €, siège social :
4, boulevard Beauregard - 21600
LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en
qualité de Président pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026 à
0 h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600549

BOURGOGNE PELLETS

Société par actions simplifiée au
capital de 20 000 euros
Siège social : 4, boulevard de
Beauregard - 21600 LONGVIC
437 020 019 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
modifier les articles 13 et 14 des
statuts, de nommer la société MIDIPAR, SAS
au capital de 15 671 916 €, siège social :
4, boulevard Beauregard - 21600
LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en
qualité de Président pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026, 0
h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600556

CERELAB

CERELAB
Société par actions simplifiée au
capital de 300 000 euros
Siège social : 4, boulevard de
Beauregard - 21600 LONGVIC
504 932 914 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer Monsieur Simon BILBOT, né le 6
novembre 1970 à MONTBARD (21500),
demeurant 1, route Neuve - 21310 BEZE, en
qualité de gérant pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026 à
0 h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600558

SÉCALIA TVB

Société par actions simplifiée au
capital de 5 000 euros

Siège social : 4, boulevard de
Beauregard - 21600 LONGVIC
851 987 479 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer la société MIDIPAR, SAS au
capital de 15 671 916 €, siège social :
4, boulevard Beauregard - 21600
LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en
qualité de Président pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026 à
0 h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600559

SOBOFRANC

Société par actions simplifiée au
capital de 7 622 45 euros
Siège social : 154, avenue Victor Hugo
- 21000 DIJON
420 853 400 RCS DIJON

Aux termes des décisions du
22/01/2026, l'associé unique a décidé de
nommer Monsieur Simon BILBOT, né le 6
novembre 1970 à MONTBARD (21500),
demeurant 1, route Neuve - 21310 BEZE, en
qualité de gérant pour une durée
indéterminée à compter du 01/01/2026 à
0 h, en remplacement de M. Christophe
RICHARDOT, démissionnaire. RCS
DIJON. Pour avis
L2600560

TERRE DE SAONE

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

AGRO@INFOCOM

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros
Siège social : 4, rue de Beauregard 21600 LONGVIC 444 290 233 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 22/01/2026, la collectivité des associés a décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 €, siège social : 4, boulevard Beauregard- 21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026, à 0 h, en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire. RCS DIJON.

Pour avis

L2600581

COUVERTURE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

SARL au capital de 15 000 €
Siège social : GRANDE RUE 21440 LERY
RCS de DIJON n°503 382 673

L'AGE du 28/11/2025 a décidé à compter du 31/01/2021 de rendre effective la démission de M. BORDIER DIDIER aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de DIJON.
Baptiste BORDIER

L2600603

BIFINDUS

Société civile immobilière au capital de 10.000 Euros
Siège social : 11 rue de la Breuchillière 21000 DIJON 811 670 678 R.C.S Dijon

Aux termes de l'Acte SSP constatant les décisions unanimes des Associés du 16/12/2025, il a été décidé de transférer le siège social au Parc d'Activité Eurespace - 25770 SERRE LES SAPINS.

La société sera radiée du R.C.S. de DIJON et nouvelle immatriculation au R.C.S. de BESANÇON.
L2600605

BOURGOGNE ESPACE RURAL

Société par actions simplifiée au capital de 1 275 915 euros
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC 384 465 118 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 22/01/2026, l'associé unique a décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 €, siège social : 4, boulevard Beauregard- 21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026 à 0 h, en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire. RCS DIJON.

Pour avis.

L2600612



OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

LE DAUPHINE

Société civile au capital de 1.000 Euros
Siège social : 9 rue des normaliens fusillés et de leurs camarades 21000 DIJON

R.C.S. Dijon : 532 169 307

Aux termes de l'AGE du 27 janvier 2026, il a été constaté que par suite du décès de Monsieur Jean-Paul MIRAMONT et de celui de Madame Viviane MIRAMONT née FLEURY, les fonctions de gérance sont vacantes.

Madame Sandrine MIRAMONT, demeurant à PARIS (75015), 101 rue Blomet.

Née à VITRY-SUR-SEINE (94400) le 24 avril 1967.

Et Monsieur Julien Matthieu MIRAMONT, commercial, demeurant à TART (21110), 16 rue du Four Banal ont été nommés co-gérants de la société.

Il a été également constaté le transfert du siège social à TART (21110), 16 rue du Four banal.

Dépot légal effectué au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Les gérants.

L2600616

BURGUNDY VINEYARDS INVESTMENT

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 12 rue du Moulin Foulot 21190 MEURSAULT RCS DIJON 920 997 756

Transfert de siège

Les associés, le 14/01/2026, ont décidé unanimement :

- de confirmer la dénomination qui est : BURGUNDY VINEYARDS INVESTMENT,
- de transférer le siège au 17 rue Jean-François Champollion à Beaune (21200).

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Nouvelle mention :

- Siège social : 17 rue Jean-François Champollion 21200 Beaune

Mention au RCS de Dijon L2600613

AGRICALIA PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC 914 390 059 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 27/01/2026, l'associé unique a décidé de nommer la société SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DIJON CEREALES, société coopérative agricole à capital variable, siège social : 4, boulevard de Beauregard- 21600 LONGVIC, 378 610 703 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026 à 0 h, en remplacement de M. Didier LENOIR, démissionnaire. RCS DIJON. Pour avis L2600618

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON

SCI MANI

Société civile
capital : 1.000 euros
Siège social : Hameau de Chaugey 12 rue du Faubourg - 21170 LOSNE R.C.S. Dijon 539 297 200

Acte de donation-partage reçu par Me NÉNET le 22/12/2025 : l'objet social est modifié pour lui adjointre l'activité suivante : «la mise à disposition à titre gratuit ou non au profit des associés et/ou des gérants».

L'article 2 est modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2600626

AGRIPV CONSORTIUM

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC 927 775 544 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 22/01/2026, l'associé unique a décidé de nommer la société SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE «DIJON CEREALES», société coopérative agricole à capital variable, siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC, 378 610 703 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026, 0 h, en remplacement de M. Didier LENOIR, démissionnaire. RCS DIJON.

Pour avis.

L2600628

**TOUTES
LES SEMAINES
LE JOURNAL
DU PALAIS
POUR 120€**

POURSUITE D'ACTIVITE



Experts-Comptables & Avocats

FONCIERE STOKER

SAS au capital de 10.000 €uros
Siège social : LE BASSIN 21320 POUILLY EN AOXOIS RCS de Dijon n° 978 434 660

L'AGE du 30/10/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social selon article L.225-248 du Code de commerce.

Mention au RCS de DIJON L2600428

FUSION



Marbotte Plaza 2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

KADEUSAIRE

SAS au capital de 15.270 €uros
Siège social : 24 rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE R.C.S. Dijon 434 067 054

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à SAINT APOLLINAIRE (21), du 25 novembre 2025,

La société KADEUSAIRE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15.270 €, dont le siège social est situé 24 Rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 434 067 054 (ci-après la « société absorbante »).

Et la société PROFITUNIT DIJSUD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40.000 €, dont le siège social est situé 24 Rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 440 432 359, (ci-après la « société absorbée »),

ont établi un projet de traité de fusion par absorption de la société PROFITUNIT DIJSUD par la société KADEUSAIRE.

Les actifs et passifs de la société absorbante qui seront transmis à la société absorbante s'élèvent à :

Actifs : 1.605.945 € - Passifs : 581.726 € ; d'où un actif net de : 1.024.219 €.

Il est rappelé que, pour chacune des deux sociétés concernées, et en application des dispositions visées à l'article L.236-6 à 2 du Code de Commerce, le projet du traité de fusion a fait l'objet :

D'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 25 novembre 2025 ;

D'une insertion dans l'édition du 28 novembre 2025 du BODACC, offrant aux tiers un délai de 30 jours pour former opposition.

La société absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée pendant la durée requise par l'article L.236-11 du Code de Commerce, l'opération n'entraîne aucun échange d'actions, ni aucune augmentation de capital.

La différence entre la valeur des actifs nets apportés, soit 1.024.219 € et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dans le bilan de l'absorbante, soit 2.971.228 €, constituant le mali de fusion, soit 1.947.009 €, sera inscrite intégralement à l'actif de son bilan, dans un sous-compte « mali de fusion » du compte de participations, à concurrence du mali technique tel qu'il est défini par l'article 745-5 du Plan Comptable Général.

Aux termes de constats fait par l'associé unique de chacune des deux Sociétés participant à l'opération, la fusion est devenue définitive le 31 décembre 2025 et la transmission de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée s'opérant de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2026 à zéro heure au profit de la société KADEUSAIRE.

Les actifs et passifs de la société absorbante qui seront transmis à la société absorbante s'élèvent à :

Actifs : 1.024.396 € - Passifs : 301.958 €, d'où un actif net de : 722.438 €.

Il est rappelé que, pour chacune des deux sociétés concernées, et en application des dispositions visées à l'article L.236-6 à 2 du Code de Commerce, le projet de traité de fusion a fait l'objet :

D'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 26 novembre 2025 ;

D'une insertion dans l'édition du 28 novembre 2025 du BODACC, offrant aux tiers un délai de 30 jours pour former opposition.

La société absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée pendant la durée requise par l'article L.236-11 du Code de Commerce, l'opération n'entraîne aucun échange d'actions, ni aucune augmentation de capital.

La différence entre la valeur des actifs nets apportés, soit 722.348 € et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dans le bilan de l'absorbante, soit 440.883 €, constituant le boni de fusion, soit 281.555 €, sera comptabilisé :

- dans le résultat financier de la société absorbante à concurrence de la quote-part de ses droits sur les résultats de la société absorbée, accumulés par elle depuis sa prise de contrôle par la société absorbante, non distribués et déterminés de manière fiable.

- et, en capitaux propres, dans un sous-compte « boni de fusion » du compte prime de fusion, à concurrence du solde.

Aux termes de constats fait par l'associé unique de chacune des deux Sociétés participant à l'opération, la fusion est devenue définitive le 31 décembre 2025 et la transmission de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée s'opérant de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2026 à zéro heure au profit de la société KADEUSAIRE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2600528

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

KADEUSAIRE

SAS au capital de 15.270 €uros
Siège social : 24 rue de la Redoute 21850 SAINT APOLLINAIRE R.C.S. Dijon 434 067 054

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et réglementaire en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée. Elle a nommé comme liquidateur, Monsieur Bernard RAVET domicilié(e) à : 7 allée des Charmes - 21380 ASNIERE LES DIJON, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

BATI PLUS 21

Société civile immobilière au capital de 1.000 €uros
siège social :
6 rue Saint-John Perse - 21000 DIJON
R.C.S. 513 372 243 Dijon

Aux termes de l'extrait de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 20/01/2026, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 20/01/2026. M. Bruno LAVALLE, demeurant 177 rue Saints-Côme-et-Damien - 6717 METZERT, Belgique, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Le

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

ENTREPRISE
ARTON
CHRISTOPHE

Suivant décision en date du 30/11/2025, l'associé unique de la société ENTREPRISE ARTON CHRISTOPHE, SARL en liquidation au capital de 1.000 €, Siège social et siège de la liquidation : 5 Grande Rue 21460 FORLEANS, RCS DIJON 484 034 947, après avoir entendu le rapport du liquidateur a : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au liquidateur Monsieur Christophe ARTON, demeurant 2 Rue d'Aisy 21390 LE VAL LARREY et déchargé ce dernier de ses mandats ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis - Le Liquidateur.
L2600463

VERSALYS
AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE COMPTABLE • TRANSMISSION D'ENTREPRISE

SARL VERSALYS
6 rue Saint John Perse
21000 DIJON

BEMARISK
SARL unipersonnelle
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
32 rue du Breuil
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
901 301 747 RCS Dijon

Avis de liquidation

Le 31/12/2025, l'associé unique Jessie FOURCHE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Jessie FOURCHE et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation du RCS de DIJON.
L2600506

TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE

FIDAL
AVOCATS
Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

**PROFITUNIT
DIJNORD**
SAS au capital de 40.000 €
Siège social : 24 Rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 440 432 359

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à SAINT APOLLINAIRE (21), du 25 novembre 2025,

La société KADEUSAIRE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15.270 €, dont le siège social est situé 24 Rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 434 067 054, (ci-après la «société absorbante»),

Et la société PROFITUNIT DIJNORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40.000 €, dont le siège social est situé 24 Rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 440 432 359, (ci-après la «société absorbée»),

ont établi un projet de traité de fusion par absorption de la société PROFITUNIT DIJNORD par la société KADEUSAIRE.

Les actifs et passifs de la société absorbée qui seront transmis à la société absorbante s'élèvent à :

Actifs : 1.605.945 € - Passifs : 581.726 € ; d'où un actif net de : 1.024.219 €.

Il est rappelé que, pour chacune des deux sociétés concernées, et en application des dispositions visées à l'article L 236-6 al 2 du Code de Commerce, le projet de traité de fusion a fait l'objet :

- D'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 25 novembre 2025 ;

- D'une insertion dans l'édition du 28 novembre 2025 du BODACC, offrant aux tiers un délai de 30 jours pour former opposition.

La société absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée pendant la durée requise par l'article L 236-11 du Code de Commerce, l'opération n'entraîne aucun échange d'actions, ni aucune augmentation de capital.

La différence entre la valeur des actifs nets apportés, soit 1.024.219 € et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dans le bilan de l'absorbante, soit 2.971.228 €, constituant le mal de fusion, soit 1.947.009 €, sera inscrite intégralement à l'actif de son bilan, dans un sous-compte «mal de fusion» du compte titre de participations, à concurrence du mal technique tel qu'il est défini par l'article 745-5 du Plan Comptable Général.

Aux termes de constat fait par l'associé unique de chacune des deux Sociétés participant à l'opération, la fusion est devenue définitive le 31 décembre 2025 et la société PROFITUNIT DIJNORD est dissoute de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2026 à zéro heure, et ce sans liquidation.

Le dépôt légal des actes et pièces concernant la dissolution sans liquidation de la société absorbée sera effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.
L2600531



COQUILLE 1

SARL au capital de 5 100 euros
Siège social : 37 Rue Elsa Triolet -
Parc Valmy - 21000 DIJON
953 104 379 RCS DIJON

Par décision du 26.01.2026, COQUILLE HOLDING, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 37 Rue Elsa Triolet, Parc Valmy à DIJON (21000), immatriculée au RCS sous le numéro 979 935 798 RCS DIJON, a, en sa qualité d'associé unique de COQUILLE 1, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de COQUILLE 1 au profit de COQUILLE HOLDING, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON, Boulevard Clémenceau à DIJON (21000).
POUR AVIS Le représentant légal
L2600534

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

PROFITUNIT
DIJSUD

SAS au capital de 40.000 €
Siège social : 24 Rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 440 432 359

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à SAINT APOLLINAIRE (21), du 25 novembre 2025,

La société KADEUSAIRE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15.270 €, dont le siège social est situé 24 Rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 434 067 054, (ci-après la «société absorbante»),

Et la société PROFITUNIT DIJSUD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 40.000 €, dont le siège social est situé 24 Rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 440 432 359, (ci-après la «société absorbée»),

ont établi un projet de traité de fusion par absorption de la société PROFITUNIT DIJSUD par la société KADEUSAIRE.

Les actifs et passifs de la société absorbée qui seront transmis à la société absorbante s'élèvent à :

Actifs : 1.605.945 € - Passifs : 581.726 € ; d'où un actif net de : 1.024.219 €.

Il est rappelé que, pour chacune des deux sociétés concernées, et en application des dispositions visées à l'article L 236-6 al 2 du Code de Commerce, le projet de traité de fusion a fait l'objet :

- D'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON le 25 novembre 2025 ;

- D'une insertion dans l'édition du 28 novembre 2025 du BODACC, offrant aux tiers un délai de 30 jours pour former opposition.

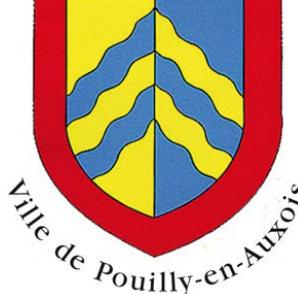
La société absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée pendant la durée requise par l'article L 236-11 du Code de Commerce, l'opération n'entraîne aucun échange d'actions, ni aucune augmentation de capital.

La différence entre la valeur des actifs nets apportés, soit 1.024.219 € et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dans le bilan de l'absorbante, soit 2.971.228 €, constituant le mal de fusion, soit 1.947.009 €, sera inscrite intégralement à l'actif de son bilan, dans un sous-compte «mal de fusion» du compte titre de participations, à concurrence du mal technique tel qu'il est défini par l'article 745-5 du Plan Comptable Général.

Aux termes de constat fait par l'associé unique de chacune des deux Sociétés participant à l'opération, la fusion est devenue définitive le 31 décembre 2025 et la société PROFITUNIT DIJSUD est dissoute de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2026 à zéro heure, et ce sans liquidation.

Le dépôt légal des actes et pièces concernant la dissolution sans liquidation de la société absorbée sera effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.
L2600539

Commune de
Pouilly-en-Auxois

Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 21 janvier 2026, le Maire de la Commune de Pouilly-en-Auxois, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie du chemin rural dit ruelle râteau dans le domaine privé de la Commune en vue de son échange avec une partie de la Rue du 19 mars 1962 avec la société A.P.R.R.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant 16 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi 16 février 2026 au lundi 3 mars 2026 inclus.

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier, et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

M. Alain DUROUX, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en Mairie :

- le lundi 16 février 2026, de 10 heures à 12 heures

- le lundi 3 mars 2026, de 10 heures à 12 heures

Pour l'information du public, le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique
L2600508

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme CHAMPIN Marthe décédée le 03/06/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218149978.
L2600539

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 23/12/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme DECOLOGNE Marie décédée le 02/01/2025. Réf. 0218160767. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2600540

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRANDMAISON Daniel décédé le 01/01/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218133040.
L2600541

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. DUMONT Olivier décédé le 02/06/2017 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218156598.
L2600542

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MOREAU Jean-Claude décédé le 19/04/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218148376.
L2600543

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HAMDI Abderrahmane décédé le 16/07/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 021809002.
L2600544

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. TISSIER Gerard décédé le 28/05/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218145098.
L2600545

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

ÉPOUX
LAGRANGE/GIEN

Insertion - Changement de régime matrimonial

Un acte reçu par Maître Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « LEXCO NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200), 43B, avenue de la Sablière, avec Bureau annexe à POUILLY EN AUXOIS (21320), 73 avenue Général de Gaulle et à LIERNALS (21430), 11 rue de la Guette, CRPCEN 21091, le 20 janvier 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Bernard LAGRANGE, Agriculteur, et Madame Elisabeth GIEN, Retraitée, demeurant ensemble à MONTCEAU-ET-ECHARNANT (21360) 2 rue du Creux Bouillot Ferme du Pigeonnier.

Monsieur est né à MONTCEAU-ET-ECHARNANT (21360) le 8 juin 1958,

Madame est née à AUTUN (71400) le 27 avril 1957.

Mariés à la mairie de AUTUN (71400) le 9 octobre 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
L2600533

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du
20 janvier 2026

SARL CYMA, Bat à 14 Quai Nicolas Rolin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 919 213 033. Débits de boissons. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIES, représenté par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2600472

Monsieur Michel MORENO (EI), 79 rue du

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL LA SABLIERE, 20 Rue de la Sablière, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 812 455 111. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2600475

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 20 janvier 2026

Monsieur Jean-Noël HAULLARD (EI), 12 route de Troyes, 21400 Montjoli et Courcelles, RCS Greffe de Dijon 404 462 129. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 20 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600470

SAS TENDANCE CARRELAGE, 7 Rue Jean-Baptiste Say, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 910 958 149. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600476

SAS BRILLANCE NETTOYAGE, 2 Rue Edouard Estuaïni, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 932 434 053. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Août 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600477

SAS MADE IN FOOD, 5 Rue Marceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 893 173. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Octobre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600478

SAS SOS ENERGIE, 5 Rue Joseph Jacquard, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 879 422 640. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous lieux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Février 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600479

SAS MSO GARAGE MECANIQUE ET SERVICES, 21 Rue de Chanzy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 847 732 054. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600480

SAS SB ASSOCIE, 53 Rue Guillaume Tell, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 938 375 029. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600481

SARL CATINOT EMMANUEL, 13 Rue de Sercey, 21410 Mâlain, RCS Greffe de Dijon 948 364 344. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2600482

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

Mobiphone Repair

Forme : EURL. Dénomination : Mobiphone Repair Siège : 57 Rue Victor Guichard Bâtiment C 89100 SENS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS Capital : mille euros (1.000,00 €) Objet : - La réparation, la maintenance et l'entretien par tous moyens de tous types d'appareils électroniques et notamment les téléphones portables, les tablettes, les consoles de jeux et les ordinateurs - L'achat et la vente par tous moyens, notamment par internet, de tous produits (hors vente soumise à réglementation) et notamment tous types d'accessoires pour téléphones et d'accessoires électroniques et tous types de matériels électroniques - Toutes activités d'affiliation -La réalisation de prestations de conseils et de services (consulting) notamment dans le domaine de l'informatique et de l'électronique Gérance : Monsieur Laurent MATIGNON, demeurant 57 Rue Victor Guichard 89100 Sens Bâtiment C 89100 SENS L26000461

LA PELLE A PIZZA 89

Par acte ssp du 04-12-2025 a été constitué une EURL dénommée : LA PELLE A PIZZA 89. NOM COMMERCIAL : LA PELLE A PIZZA 89. SIÈGE SOCIAL : 14 route départementale 606 - 89270 SAINT MORÉ. CAPITAL : 1.000 €. OBJET : La restauration de type rapide, la fabrication et la vente de pizzas, sandwichs, boissons non alcoolisées, glaces, desserts et tous produits alimentaires à consommer sur place, à emporter ou en livraison, notamment via un foodtruck. GÉRANT : M. ROUSSEAU Octave, 14 route départementale 606 - 89270 SAINT MORÉ. DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.

TERRE & ANGUS GE

Par acte ssp du 16/01/2026 il a été constitué une SCEA. DÉNOMINATION : TERRE & ANGUS GE. SIÈGE SOCIAL : 2 rue des Gains 89600 SAINT FLORENTIN. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1.000 €. OBJET : l'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural et de la pêche maritime et d'activité commerciales en lien avec cette activité ainsi que d'activité sylvicole. Dans le domaine de l'activité agricole, la société a pour objet : toute les activité correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaire au déroulement de ce cycle conformément à l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. GÉRANT : Monsieur Éric LANGLOIS demeurant 2 rue des Gains 89600 Saint-Florentin, et Mme Gabrielle LENTI demeurant 2 RUE des Gains 89600 Saint-Florentin. FORME DES PARTS : Soumises à agréments. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

L2600423

SLB PRINCEN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12 janvier 2026 à CHABLIS (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION : SLB PRINCEN.

SIÈGE : 7 chemin de Montmain - 89800 CHABLIS.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La prise de participations majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques, sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, créées ou à créer, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, association, participation, prise en gérance libre ou par tous autres moyens ;

- La propriété par voie de création, d'acquisition et l'administration et jouissance par dation à bail de tous les immeubles et droits immobiliers à usage d'habitation, à destination agricole, viticole, forestière ou urbaine qui composeront son patrimoine sans exception ni réserve.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Baudoin PRINCEN, demeurant 7 chemin de Montmain - 89800 CHABLIS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2600461

FIDAL AVOCATS

«CHÈNES IMMO»

Société Par Actions Simplifiée Au capital de 20.000 Euros Siège social : 65 Grande Rue 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE (France) En cours d'immatriculation

Par acte SSP en date du 14 janvier 2026 il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS DÉNOMINATION : CHÈNES IMMO

SIEGE SOCIAL: 65 Grande Rue, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE (France)

Siège social : 19 rue de Chichée - 89800 CHABLIS 791 323 140 RCS Auxerre

Pour avis : La présidente.

L2600562

FORQA FORMATION 89

Société par actions simplifiée au capital de 4.000 Euros Siège social :

10 rue des Isles - 89470 MONTEAU 829 836 881 RCS Auxerre

Changement de dénomination

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2026 l'Associé Unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale FORQA FORMATION 89 par GO ! FORMATIONS 89 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis : La présidente.

L2600562

DOMAINE EDOUARD VOCORET

(anciennement DOMAINE ELENI ET EDOUARD VOCORET)

Société civile d'exploitation viticole au capital de 15.000 Euros

Siège social :

19 rue de Chichée - 89800 CHABLIS 791 323 140 RCS Auxerre

Modification dénomination sociale - Démission cogérant

Aux termes de décisions en date du 27 janvier 2026, les associés

- ont décidé de modifier la dénomination sociale qui devient «DOMAINE ELENI ET EDOUARD VOCORET»

- ont pris acte de la démission de M^e Eleni VOCORET de ses fonctions de cogérante à compter du 30 décembre 2025 et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : La gérance.

L2600591

DISSOLUTION DE SOCIETE

MEDGAS

SELARL au capital de 205.000 Euros

Siège social :

9 rue Saint-Menard - 89100 PARON

812 724 243 R.C.S. de Sens

Pour avis.

L2600001

RELATION CLIENTS

ESTIVALET Fabienne

06.10.31.42.64

relationclient.jdp@legalnet.org

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducoeur.org)



Marché. La chute des ventes de voitures neuves s'est poursuivie en France en 2025 avec un recul de 5%. En l'espace de six ans, les immatriculations ont baissé de 26%. Un abîme.

Rien ne va plus !



Les années se suivent et se ressemblent pour le marché automobile français. 2025 n'a pas permis d'endiguer la tendance à la baisse constatée, exercice après exercice, depuis 2019. Cette descente sans fin sur fonds d'incertitudes multiples plonge un secteur industriel et commercial majeur dans une crise dont on peine à entrevoir le terme. L'an dernier, seulement 1.632.154 voitures particulières neuves ont été immatriculées. Un recul de 86.000 ventes par rapport à 2024. Il s'en est fallu de peu que le seuil symbolique des 1,6 millions ne soit enfoncé. Rappel : en 2019, 2.214.279 voitures particulières avaient trouvé preneur. Un Eldorado qui n'est plus qu'un lointain souvenir. Depuis, les statistiques sont systématiquement orientées à la baisse.

En six ans, plus d'un quart du marché s'est évaporé... Sans le soutien provisoire du leasing social destiné à favoriser l'accès à la mobilité électrique aux ménages modestes qui a dopé artificiellement les chiffres en ajoutant près de 50.000 véhicules, la situation serait encore pire. Mais signe inquiétant, l'enveloppe disponible de 350 millions d'euros n'avait pas été entièrement consommée à quelques jours de la fin d'année dernière. Même avec des aides, les clients ne se précipitent pas comme en 2024 où la ruée avait pris de court l'état et les distributeurs.

En 2025, les 100% électriques ont poursuivi leur montée en puissance en progressant en part de marché mais en stagnant en volume. Un paradoxe de plus. En progression de 12% au cours des douze derniers

mois, elles représentent désormais 20% des immatriculations et ont franchi pour la toute première fois le cap des 300.000 unités (327.234). 30% des clients particuliers et 27% des flottes ont fait le choix de la watture l'an passé. Une marche en avant appréciable, mais éloignée des objectifs fixés avec un optimisme démesuré. Avec une offre de plus en plus abondante dans tous les segments, les clients n'ont jamais eu autant de choix, ce qui aurait dû entraîner une plus forte demande. Mais le prix de vente moyen d'un véhicule à batterie, proche de 43.000€, constitue un frein important pour une majorité d'acheteurs potentiels.

LE DIESEL SOUS LES 5%

Désormais, ce sont les motorisations hybrides qui concentrent l'essentiel des immatriculations

sur le marché national. Elles dépassent 50% du total (823.625), un gain de plus de 8% d'une année à l'autre, matérialisé par 126.000 voitures. Essentiellement des hybrides classiques, désormais proposées dans les gammes de la plupart des constructeurs, notamment français, alors que les versions rechargeables sont à la peine et ne représentent plus que 6,5% de part de marché, perdant 36.000 ventes en douze mois. Si la chute se poursuit, elles pourraient passer sous les 100.000 immatriculations.

2025 a confirmé et amplifié la forte régression des ventes de moteurs thermiques, essence ou diesel. Au total, elles totalisent à peine 26% de part de marché. Les modèles au sans plomb se maintiennent sur le seuil des 21% contre près de 30% un an plus tôt mais

enregistrent une baisse sans précédent de plus de 160.000 immatriculations. Que dire du diesel ? L'avis de décès est proche. Moins de 5% et moins de 80.000 voitures. On est loin des années fastes où les acheteurs se précipitaient au-delà de toute logique sur tout ce qui roulait au gazole. Cette fin programmée tient pour une bonne part à l'absence d'offre de petits diesel dans les catalogues de la quasi totalité des marques. Restent les grandes routières où le diesel n'a pas perdu de sa pertinence.

Le GPL continue de faire de la figuration intelligente et conserve ses 3,4% de part de marché avec un peu plus de 55.000 ventes. Il s'agit pour l'essentiel de Dacia, la marque roumaine du groupe Renault étant la seule à proposer une bicarburation d'usine

sur la quasi totalité de sa gamme. Un choix judicieux permettant à la fois des économies à l'usage et une autonomie record. Cette mutation énergétique a un point positif bienvenu : la baisse des émissions de CO₂. En l'espace de douze mois, elles ont baissé de 10g en moyenne pour passer sous les 82g/km.

2026 marquera-t-il la fin de cette descente aux enfers du marché français ? Peu d'observateurs prennent le risque de parier sur un rebond, même si les effets du leasing social se poursuivront en ce début d'année. Tout au plus espère-t-on une stabilisation autour des résultats 2025. A défaut de redonner le sourire aux distributeurs, ce statu quo serait considéré comme un moindre mal. On en est là...

Dominique Marée

Carole Rosell. Céramiste d'art après un long parcours dans le commerce du vin, elle s'est appuyée sur cette expertise et son nouveau savoir-faire pour concevoir un crachoir de dégustation. Cette reconversion a été récompensée par le 2^e prix des trophées régionaux du réseau Initiatives.

Une céramiste Grand cru

Paris, Bruxelles, Barcelone puis Toulouse. Enfant, Carole Rosell a souvent déménagé pour suivre son père, juriste international. La famille posera plus longuement ses valises en Haute-Garonne, où Carole Rosell passera un bac littéraire orienté vers les langues, influencée par sa vie à l'étranger et des origines britanniques. Elle enchaîne avec une fac de droit « pour faire comme papa » mais se rend compte que ce n'est « pas son truc ». En septembre 1999, elle expérimente les vendanges sur la côte de Beaune. Une rencontre inattendue la poussera à rester dans la région et à passer un BTS viticulture et œnologie.

« Je ne connaissais ni ce secteur ni la région. Je voulais travailler en gardant les langues étrangères puisque j'ai toujours évolué dans un univers polyglotte. J'ai choisi de m'orienter dans le commerce du vin mais je ne pouvais pas vendre un produit que je ne connaissais pas, donc j'ai débuté par un diplôme technique pour mieux appréhender le vin. » Elle passe les deux ans de son BTS en alternance dans un domaine de Premeaux-Prissey et obtient son diplôme en 2003.

CONCILIER TECHNIQUE ET COMMERCE DU VIN

Avec son compagnon rencontré pendant ce cursus, ils décident de poursuivre leur parcours avec une licence en commerce international à Narbonne pendant un an avant de revenir en Bourgogne. En 2005, Carole Rosell intègre Bouchard père et fils, où elle restera pendant huit ans. D'abord à l'administration des ventes, son appétence pour l'aspect technique l'encourage à enrichir sa formation et à collaborer dès qu'elle en a l'occasion avec les équipes de laboratoire. Elle s'oriente alors vers un mastère commerce international des vins et spiritueux grâce à un aménagement de son temps de travail accordé par son employeur. Pendant un an et demi, une semaine par mois, elle se rend à Paris pour suivre les cours de la BSB. « J'ai ensuite pu évoluer dans mon poste en devenant chargée de relation clientèle. Ma mission consistait à créer un parcours de relation client. » Elle inter-



Grâce à son nouvel atelier installé dans le centre de Nuits-Saint-Georges, Carole Rosell peut accroître son activité et mieux accueillir ses stagiaires. Crédit : DR.

Georges. Carole Rosell trouve un emploi dans un négoce où elle s'occupe de l'export pendant deux ans. Quand la société est rachetée, elle rejoint ensuite un importateur de vins pour les particuliers américains, maniant l'anglais au quotidien pour assurer la coordination logistique.

REPENSER SA CARRIÈRE

La crise de la Covid donnera un coup de frein à sa carrière. « Je suis restée au chômage technique pendant neuf mois. J'ai perdu mes dossiers et mes responsabilités et, par la même occasion, j'ai perdu foi et sens dans ce que je faisais. Cette période a été difficile à vivre », se souvient Carole Rosell. À cette époque, son compagnon lui

la route jusqu'à Saint-Mesmin pour rejoindre un atelier. « Je me souviens de ces temps de créativité, un temps pour moi, les mains dans la terre. » À 40 ans, elle qui assume sa chevelure poivre et sel arrivée très tôt, considère que si elle doit changer de vie pour transformer sa passion en activité, c'est à ce moment-là. Elle réalise donc les indispensables dossiers pour financer sa transition professionnelle et se lance en septembre 2021 avec un CAP Tournage en céramique.

LES MAINS DANS LA TERRE AU QUOTIDIEN

Diplômée en juillet 2022, elle installe son atelier à son domicile et débute officiellement son activité quelques mois plus tard sous le nom de Rosebelle Céramique. « J'ai commencé par une petite production de débutante parce que je ne savais pas vers quoi me diriger. J'ai tâtonné. » En février 2023, une voisine, cheffe du restaurant Premond à Premeaux-Prissey, la sollicite pour constituer la vaisselle du futur établissement. Pendant trois mois, Carole Rosell s'attelle à répondre à cette commande et réalise les 350 pièces nécessaires. « Ça m'a rebousillé, j'ai aimé relever ce challenge qui donnait du sens à ce que je faisais. Je préférais faire quelque

chose d'utile plutôt que des objets d'art. » La céramiste accueille sa première stagiaire qui deviendra ensuite sa salariée. Ensemble, elles suivront désormais cette voie en répondant aux commandes des professionnels de l'hôtellerie-restauration mais aussi de particuliers.

En décembre 2023, elle décide de mettre à profit ses connaissances du monde viticole pour imaginer un objet en céramique adapté à la

filière. Elle réalise alors un crachoir de dégustation qui deviendra son produit phare grâce à son réseau dans le secteur et à la dimension utile et esthétique de l'objet. « Aujourd'hui, j'en ai fait plus de 600 grâce au bouche-à-oreille », sourit-elle derrière ses grandes lunettes.

Depuis août 2025, Rosebelle Céramique profite d'une meilleure visibilité auprès de la clientèle locale et de passage grâce à la boutique dans laquelle elle s'est installée pour profiter d'un atelier plus grand au cœur de Nuits-Saint-Georges. « J'avais besoin de place pour dispenser les cours et installer plus de matériel. » Sa reconversion et son parcours ont été salués par le réseau Initiative. L'artisane avait en effet bénéficié de l'accompagnement d'Initiative Côte-d'Or pour financer son investissement et a pu candidater aux trophées. Elle a été récompensée du deuxième prix régional accompagné d'une dotation de 4.000 €. « Ce prix me permettra d'améliorer l'accèsibilité du local mais aussi d'acheter une boudineuse, un équipement qui malaxe la terre afin de gagner en temps et en confort de travail. » Et autant de tables supplémentaires où l'on pourra admirer les créations de l'atelier de Rosebelle.

NADÈGE HUBERT

« Dans ma famille, on a toujours baigné dans l'artisanat et l'art. »

offre une initiation à la poterie. « J'ai aimé cette pratique, donc j'ai recommencé avec des stages. Dans ma famille, on a toujours baigné dans l'artisanat et l'art. Je crois que ça a éveillé mon goût pour ce genre de choses. » Peu à peu la poterie et la céramique s'intègrent à sa vie. Les week-ends, elle fait

1982
Naissance à Paris.

1999
En septembre, installation en Bourgogne.

2003
Elle obtient son BTS viticulture et œnologie.

2012
Obtient un Mastère commerce international des vins et spiritueux.

2022
Elle réussit son CAP tournage en céramique.

2022
Elle débute sa nouvelle activité sous le nom de Rosebelle céramique.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

